

BILAN D'ACTIVITE 2012

Pôle Chien de Protection



La Pastorale Pyrénéenne
94 ter, avenue François Mitterrand – 31800 Saint Gaudens
☎ 05 61 89 28 50
ppsiege@pastoralepyreneenne.fr

Janvier 2013

Sommaire

INTRODUCTION.....	3
I – Le Pôle Chien de Protection	4
1- L'équipe	4
2- Les missions.....	5
II – Analyse chiffrée des chiens suivis en 2012	6
1- Situation du suivi des chiens de protection en 2012	6
a) Situation générale.....	6
b) Age d'arrivée dans le programme	8
c) Les chiots placés et/ou suivis en 2012.....	9
2- Chiens en Estives.....	11
a) Nombre de chiens utilisés en estive et nombre d'estives équipées par département en 2012..	11
b) Nombre et origines départementales des chiens en estives	13
III – Les aides « chien de protection 2012»	14
a) Attestations « acquisition ».....	15
b) Attestations "entretien".....	15
c) Utilisation des chiens attestés pour la subvention "entretien".....	16
IV - Evolution du nombre de chiens suivis, attestés et utilisés en estives	19
V - Bilan par secteurs géographiques	20
1- Les Pyrénées-Orientales	20
2- L'Aude	21
3- L'Ariège	22
4- La Haute-Garonne.....	24
5- Les Hautes-Pyrénées.....	25
6- Les Pyrénées Atlantiques.....	26
7- Autres départements	27
VI - Information et Sensibilisation	28
1- Les démonstrations	28
2- Sensibilisation et formations chien de protection destinées aux professionnels.....	29
3- Information destinée aux autres utilisateurs des espaces pastoraux	29
4- Activités de la Pastorale Pyrénéenne avec les organisations pastorales et cynophiles.....	31
VII - Perspectives 2013	32
1- Le pôle chien de protection	32
2- Information/formation sur le chien de protection.....	33
3- Les partenariats.....	33
a) Avec la RACP	33
b) Avec l'AET3V et le centre départemental ovin	33
ANNEXES.....	34

INTRODUCTION

L'utilisation du chien de protection poursuit sa progression (689 chiens suivis depuis les débuts de la Pastorale Pyrénéenne) avec 457 chiens suivis en 2012 par le Pôle Chien de Protection (PCP). Le chien de protection est le moyen de protection le plus efficace lorsqu'il est couplé à un gardiennage et un regroupement nocturne. Les pratiques tendent à évoluer dans ce sens.

L'appui technique apporté aux éleveurs par les Techniciens Chiens de Protection (TCP) reste la mission première du PCP et la condition sinequanone pour que les patous gardent leur efficacité en estives comme sur les exploitations ou encore en zones intermédiaires. Cet appui technique est très diversifié. Il va du conseil pour la reproduction des meilleurs sujets au travail, au choix du chiot, son élevage, sa mise en place et l'éducation tout au long de la vie des chiens.

Les TCP sont également chargés d'attester les chiens pour que les éleveurs puissent bénéficier des aides à l'acquisition et/ou entretien. Certains éleveurs font appel au PCP pour le suivi technique de leurs chiens mais ne demandent pas les aides du PSEM affairant aux chiens de protection. Il est donc important de distinguer le nombre de chiens suivis du nombre de chiens attestés. C'est ce qui est proposé dans ce document.

Le Réseau de Bergers d'Appui (RBA) de la Pastorale Pyrénéenne est venu en renfort au PCP.

En effet, le nombre de chiens à suivre par les TCP ne cesse de croître, seulement, les moyens financiers, et donc humains, baissent. Le surcroît de travail engendré est important. Les Bergers d'Appui (BA) ont permis un renfort temporaire lorsque cela était possible (techniquement et humainement).

Le travail entamé précédemment avec le CDEO et l'AET3V sur le patou en Pyrénées Atlantiques a peu avancé en 2012, mais cela n'empêche pas la structuration et le développement de la filière « chiens de protection » sur ce secteur. Vous le constaterez dans ce bilan.

2012 a été sous le signe du changement et du renouveau dans l'équipe, avec l'arrivée de nouvelles personnes, le départ d'autres ou encore le changement de secteur d'autres...

I – Le Pôle Chien de Protection

1 – L'équipe

Comme l'an passé, la coordination de l'équipe est effectuée par Anne Lefébure, également Directrice de la Pastorale Pyrénéenne.

Les Techniciens Chiens de Protection (TCP) ont un secteur géographique déterminé mais travaillent en étroite collaboration avec les autres techniciens notamment sur le placement de chiots. La centralisation des données recueillies par les TCP a été assurée par Anne Lefébure.

Au niveau des TCP, quelques changements se sont opérés.

Bruno Thirion, TCP des Pyrénées Orientales et de l'Aude est passé à mi-temps thérapeutique à partir de mai 2012, conservant uniquement l'Aude comme secteur d'activité.

Il a arrêté ses fonctions à la Pastorale Pyrénéenne fin décembre.

Brice Sigé, TCP des Pyrénées Atlantiques et des Hautes Pyrénées a, à partir de mai, conservé le département des PA et à repris les Pyrénées Orientales. Suite à l'arrêt de Bruno Thirion fin décembre 2012, il a repris l'intégralité du secteur de l'Aude et des PO.

Aurore Lefilleul, qui était BA lors de la saison 2011, a été embauchée à mi-temps de mai à décembre sur le département des Hautes Pyrénées.

Magalie Dejardin quant à elle a son travail sur son secteur de l'Ariège et de la Haute Garonne. Malgré ces bouleversements, les TCP ont représenté tout de même toujours 3 ETP, telles les années précédentes.

Synthèse de l'équipe TCP en 2012 :

De Janvier à mai 2012 :

Bruno Thirion
Secteur Aude, Pyrénées Orientales

Magali Dejardin
Secteur Haute Garonne, Ariège

Brice SIGE
Hautes Pyrénées et Pyrénées Atlantiques

De mai à décembre 2012 :

Bruno Thirion
Secteur Aude

Magali Dejardin
Secteur Haute Garonne, Ariège

Brice SIGE
Pyrénées Atlantiques et Pyrénées Orientales

Aurore Lefilleul
Secteur Hautes Pyrénées

2 - Les missions

Volet « technique canine » :

- Appui technique auprès des éleveurs pour la mise en place et le suivi des chiens de protection
- Choix de portées, choix de chiots dans la portée
- Initiation du futur propriétaire d'un chien aux méthodes d'éducation et aux conditions de mise en place d'un chiot
- Education de base et perfectionnement sur chiots et chiens adultes
- Mise en place de chiens en estives

Volet « Gestion globale de la population de chien de protection suivie par l'association » :

- Recueil des données sur l'origine des chiens
- Gestion des lignées et organisation de saillies
- Gestion de la diversité génétique à l'échelle du massif
- Participation à l'action 1 « recensement » du programme national chiens de protection
- Proposition des chiens au travail à l'inscription au Livre des Origines Français (LOF)

Volet « Sensibilisation et formation » :

- Démonstrations commentées de chiens de troupeau (chiens de conduite et chiens de protection)
- Animation de formations collectives de chiens de protection
- Sensibilisation chiens de conduite
- Mise en place de panneaux de prévention

Volet « administratif » :

- Accompagnement des nouveaux éleveurs dans le montage de dossiers de subventions liées aux chiens de protection
- Délivrance d'attestations nécessaires aux subventions Entretien et Acquisition
- Contact avec les Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) (DDT(M)) en charge des dossiers de subvention



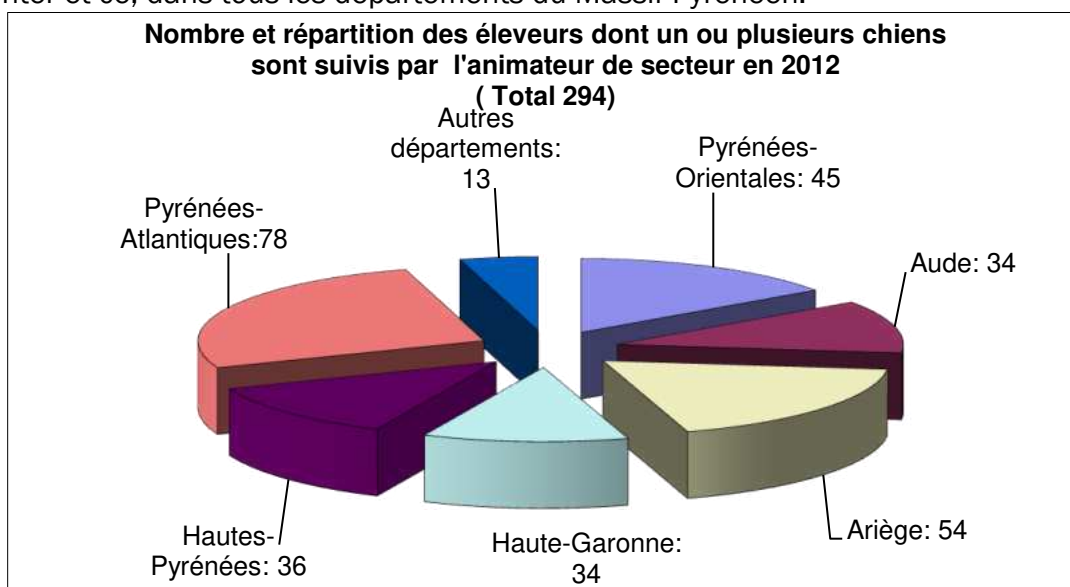
Photo : Brice Sigé

II – Analyse chiffrée des chiens suivis en 2012

1 - Situation du suivi des chiens de protection en 2012

L'appui technique effectué par le Pôle Chien de Protection cette année, a concerné 294 propriétaires (soit + 40 par rapport à 2011) (cf. graphique 1). Les éleveurs concernés ont reçu au moins une fois la visite des techniciens dans l'année. Certains d'entre eux possèdent plusieurs chiens.

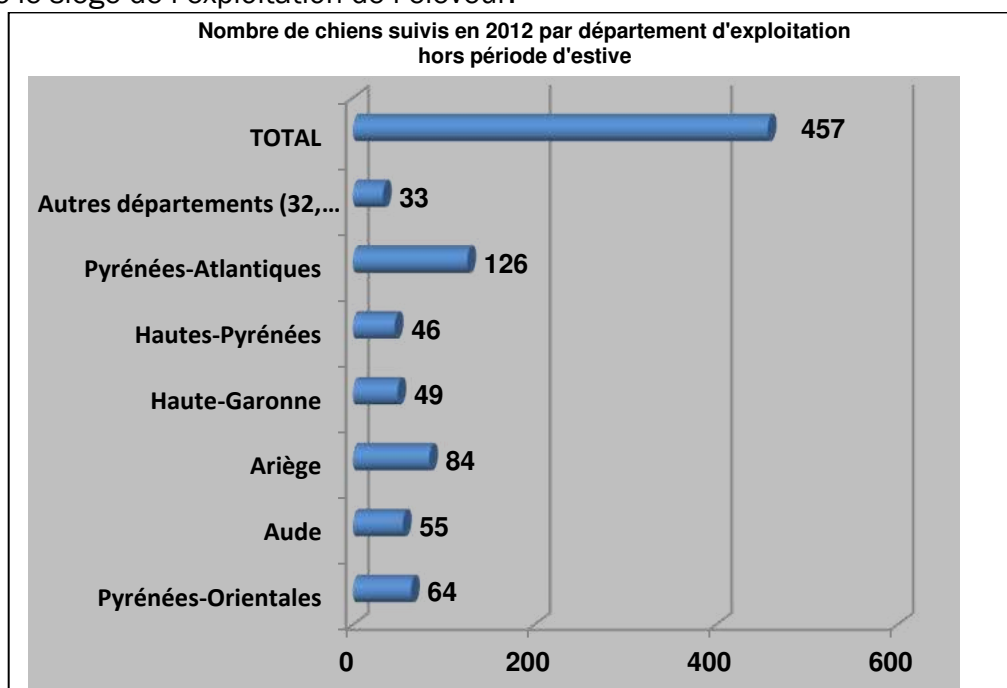
L'augmentation du nombre d'éleveurs faisant appel aux TCP pour le suivi technique continue d'augmenter et ce, dans tous les départements du Massif Pyrénéen.



Graphique 1

a) Situation générale

La répartition des chiens suivis sur le graphique ci-dessous est réalisée à partir du département où est basé le siège de l'exploitation de l'éleveur.



Graphique 2

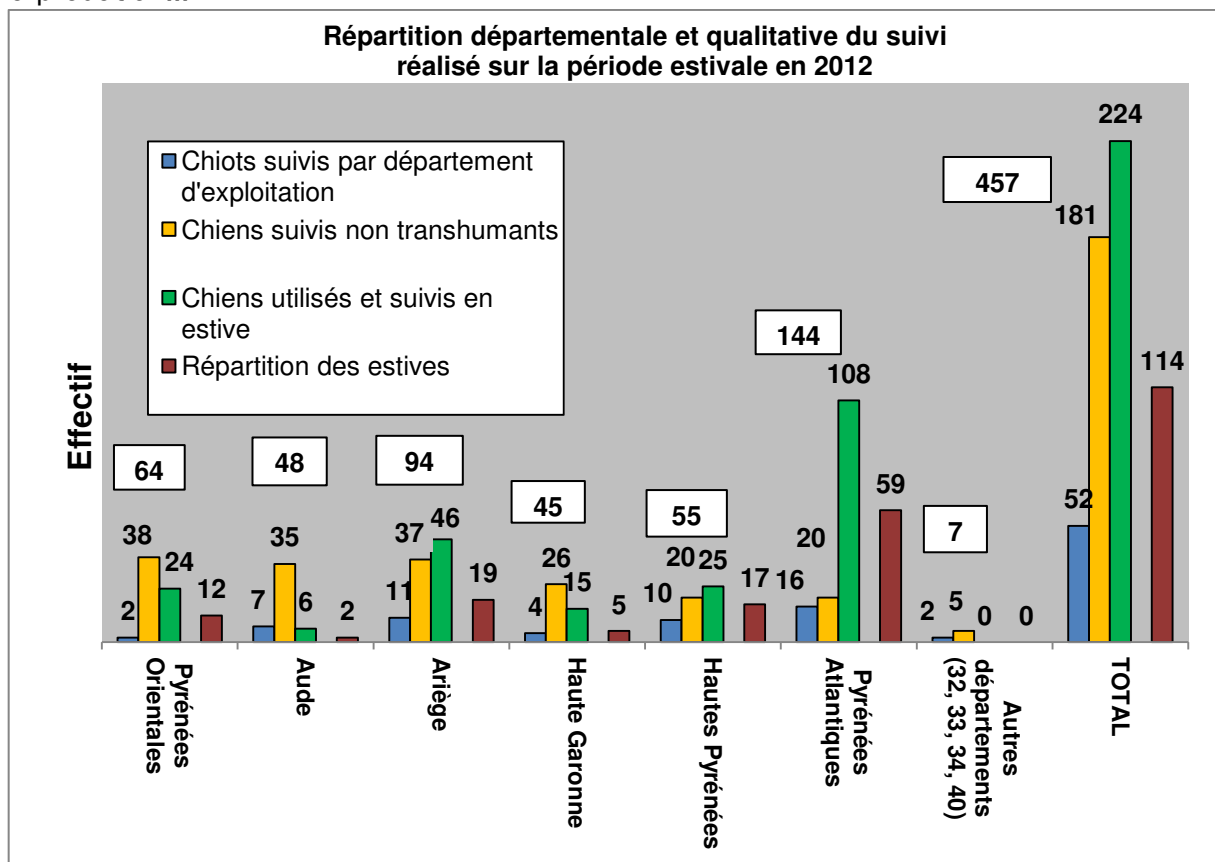
En 2012, la Pastorale Pyrénéenne a suivi 457 chiens de protection (cf. graphique 2).

Soit 65 chiens en plus par rapport à l'année précédente (392 en 2011).

Tous les secteurs sont concernés par cette hausse. Le chien de protection se vulgarise sur le massif et devient un outil de travail reconnu par de plus en plus d'éleveurs. Ce constat nous réjouit car il montre que les années de travail du PCP et plus généralement, de la Pastorale Pyrénéenne portent leurs fruits. Il reste tout de même une certaine frustration car le manque de moyens financiers n'a pas permis l'embauche du TCP supplémentaire demandé depuis plusieurs années.

Afin de conserver la qualité du suivi technique et une disponibilité des TCP, il est urgent de limiter des actions des TCP afin de se concentrer sur les chiots placés, et les jeunes chiens suivis.

Nous espérons que les moyens mis à disposition en 2013 permettent de répondre aux besoins de suivi technique des chiens de protection des éleveurs sans cesse plus nombreux et concernés par la prédation...



Graphique 3

Avec le graphique 3 nous constatons que la localisation du suivi des chiens se trouve quelque peu modifiée en période estivale dans la mesure où les patous transhumant dans certains cas dans un département différent de celui du siège de l'exploitation.

Excepté l'Aude, qui conserve les mêmes données, les autres départements voient ce nombre augmenter.

Ce département compte peu d'estives donc peu de chiens transhumants.

Cependant, l'Aude voit les systèmes de pacages gardés sur parcours sans retour à la bergerie le soir se développer. L'équipement en chiens de protection y est alors nécessaire.

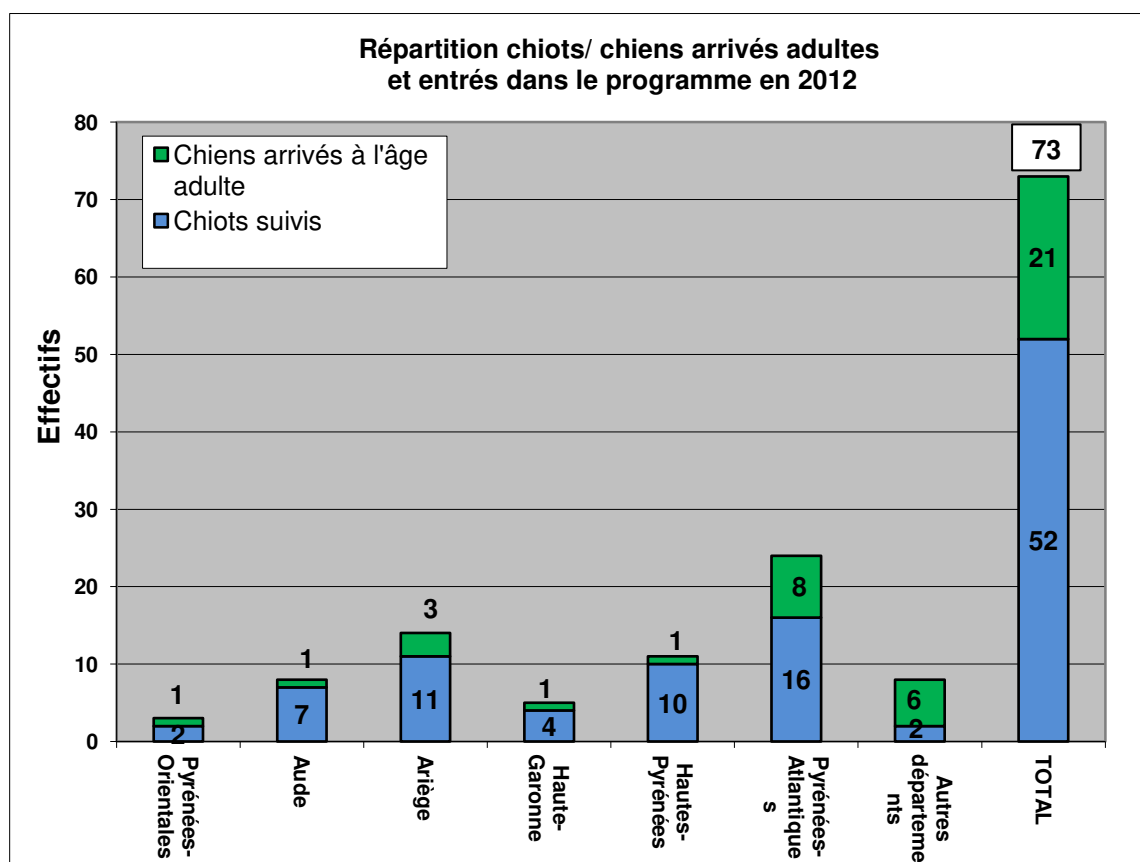
Dans les Pyrénées Atlantiques le nombre d'estives équipées a augmenté de manière significative (+8) et 11 chiens estivants supplémentaires comparé à 2011. De plus, le nombre de chiots suivis est également en augmentation (+6 en 2012).

En Ariège, le placement de chiots a augmenté (+11) et une nouvelle estive s'est équipée.

Le nombre de chiens suivis dans les Pyrénées Orientales (64) a augmenté (+6). Le nombre de patous non transhumants également (+7 chiens). Ce phénomène s'explique par le fait que plusieurs exploitations sont situées en zones intermédiaires avec risque de prédation et donc que les chiens restent sur ces zones pour protéger les troupeaux. De plus, ce secteur en bout de chaîne, comprend encore plusieurs estives non équipées car le patou n'est pas encore forcément bien perçu. Nous avons donc encore un travail de communication auprès des éleveurs à fournir.

b) Age d'arrivée dans le programme

Parmi les 73 individus entrant dans le programme de suivi en 2012, on dénombre 52 chiots et 21 adultes soit une proportion de près de 29% d'adultes pour 71 % de chiots (cf. graphique 4). La tendance poursuit donc son évolution : hausse du nombre de chiots par rapport au nombre de chiens adultes entrant dans le programme (en 2011 : 33% d'adultes et 67% de chiots). Cela est plutôt une bonne chose. En effet, le suivi technique des chiens adultes s'avère bien souvent plus complexe alors qu'un suivi dès le plus jeune âge permet une mise en place maîtrisée et plus aisée.



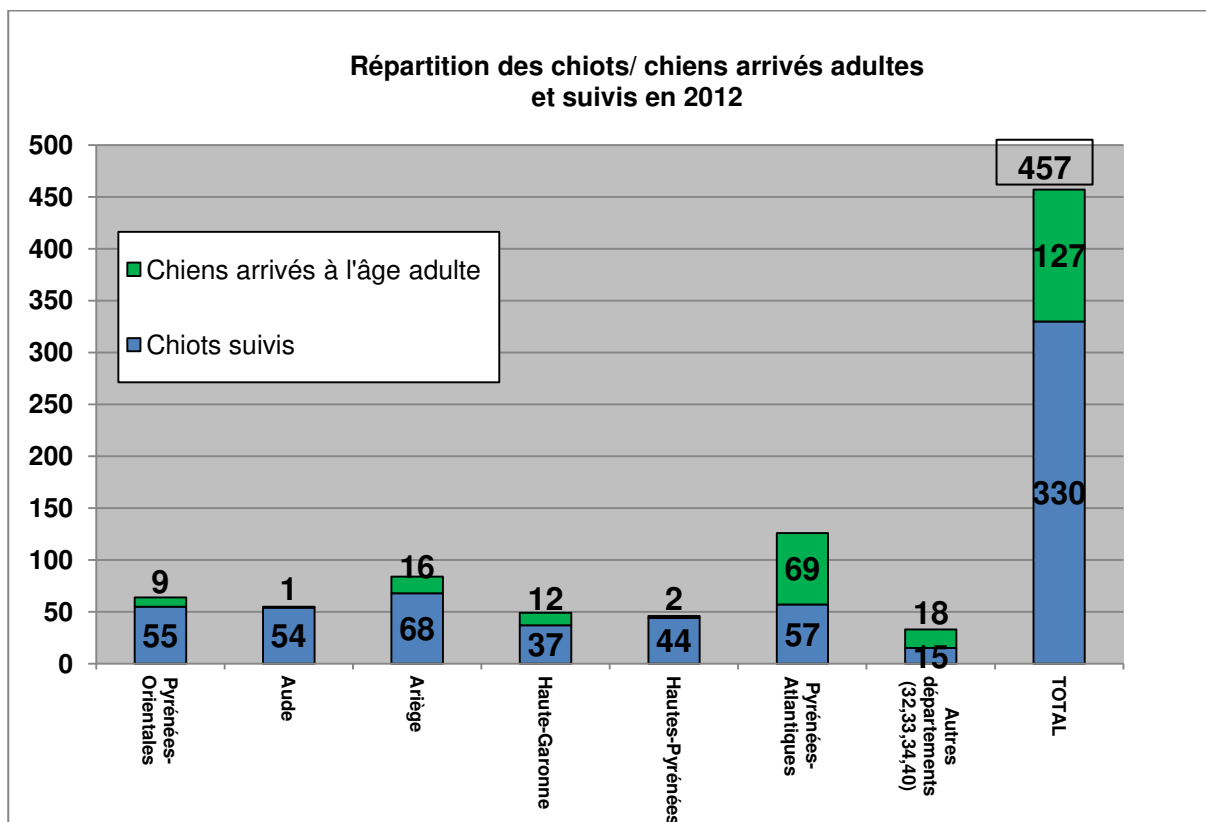
Graphique 4

Dans le graphique ci-dessus, les chiens sont répertoriés dans le département où est situé le siège de l'exploitation.

Sur l'ensemble de la population suivie en 2012 (cf. graphique 5), la proportion est encore plus importante : 72 % chiots (effectif : 330) – 28 % adultes (effectif : 127).

Depuis 2007, la majeure partie des chiens arrivés à l'âge adulte dans le programme se situent dans les Pyrénées Atlantiques et plus particulièrement dans le Béarn.

La raison principale est que, dans ce département, le programme de suivi de La Pastorale Pyrénéenne s'est accéléré tardivement et de manière concomitante avec l'attraction qu'a pu représentée la mise en œuvre du plan de soutien à l'économie agro-sylvo-pastoral pyrénéen. Par ailleurs, la culture du « Patou » est toujours restée très présente, ainsi la plupart des estives étaient donc équipées de grands chiens blancs. Ceci explique l'afflux massif de chiens suivis seulement à l'âge adulte dans ce département.



Graphique 5

Dans le graphique ci-dessus, les chiens sont répertoriés dans le département où est situé le siège de l'exploitation.

Cette arrivée de chiens adultes dans le suivi provenant des Pyrénées Atlantiques a pour intérêt majeur d'élargir la population recensée de chiens au travail sur troupeaux et en conséquence d'augmenter la diversité génétique.

Sur le plan du suivi éducatif de ces chiens arrivés à l'âge adulte, il existe toute une gamme de chiens (du moins bon au meilleur).

Pour le technicien devant attester de leur comportement, ce qui demande parfois plusieurs visites dans la même saison (n'allégeant pas la tâche), étant donné qu'en matière de chien de protection, la réussite est en grande partie conditionnée au bon démarrage du chiot et à l'éducation du jeune chien, il est difficile de modifier le comportement des chiens adultes ne donnant pas satisfaction.

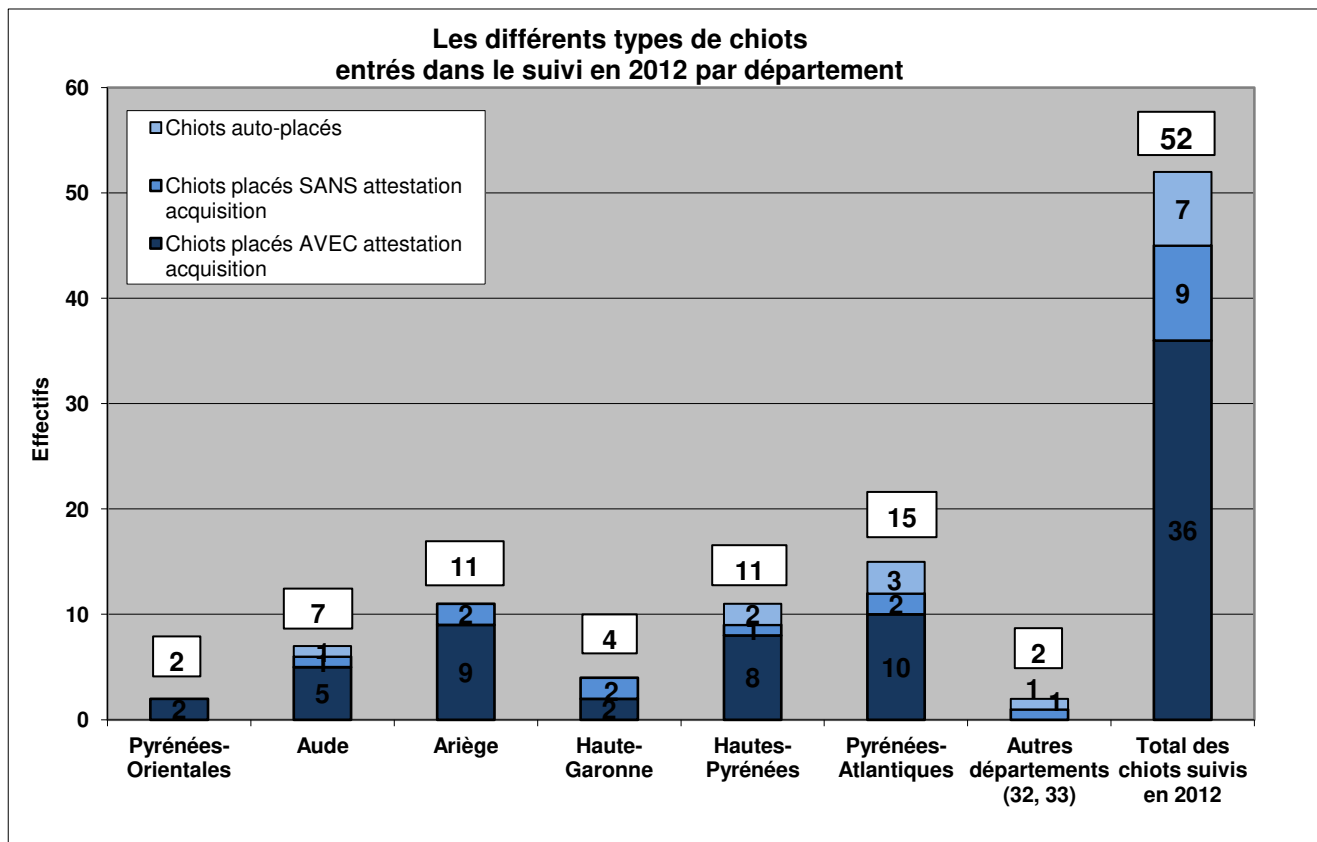
Ainsi l'objectif, dans ce département, est d'inverser la tendance en terme de suivi, à savoir d'intégrer plus de chiots que de chiens adultes, dans le but d'une optimisation des résultats obtenus. Le nombre de chiots suivis sur ce secteur a d'ailleurs augmenté mais le nombre de chiens arrivés à l'âge adultes également. La proportion reste donc quasiment identique depuis 3 ans.

c) Les chiots placés et/ou suivis en 2012

Les chiots placés par La Pastorale Pyrénéenne en 2012 sont au nombre de 45 (cf. graphique 6).

Dans tous les cas, ceux-ci sont choisis selon des critères d'amélioration de la race (facilité de mise en place, qualité de protection, morphologie,...). Ils sont ensuite placés et suivis par le technicien de secteur. Cela permet au TCP de rencontrer l'éleveur avant même qu'il acquiert son chiot, et donc d'envisager le placement dans des conditions optimales et autorise le plus souvent un encouragement de comportements souhaités et évite de voir apparaître des comportements non attendus ou d'être dans l'obligation d'amener des corrections suite à des comportements déviants.

Le fait que le technicien connaisse le chien depuis son plus jeune âge présente des intérêts multiples. En effet, ceci lui permet de connaître l'histoire du chien et son évolution par rapport au milieu dans lequel il évolue (ce qui est riche d'enseignement, notamment quant au choix des générations futures). Par ailleurs, s'établit une vraie relation de partenariat entre l'éleveur et le technicien.



Graphique 6

Le graphique ci-dessus présente les chiots suivis en 2012 selon 3 critères :

Les chiots placés avec attestation : Ces chiots sont attestés et peuvent prétendre à la subvention « acquisition » dans la mesure où ils présentent les qualités sanitaires et pastorales permettant d'assurer une fonction de protection, et puisque, par ailleurs, le propriétaire est en zone massif et/ou transhume dans cette zone.

Les chiots placés sans attestation : Ces chiots ne sont pas attestés et ne peuvent donc pas prétendre à la subvention « acquisition » dans la mesure où le propriétaire n'est pas éligible aux aides du PSEM. En revanche, ces chiots présentent les qualités sanitaires et pastorales requises.

Les chiots auto placés : Il s'agit de chiots gardés d'une de ses portées par l'éleveur ou qu'on lui a donné. Ces chiens ne peuvent donc pas prétendre à la subvention « acquisition » mais bénéficient d'un suivi éducatif, soit parce que le technicien suit la mère du chiot, soit parce que l'éleveur a demandé un suivi. Dans ces cas, le technicien intervient pour que ces chiots aient les qualités sanitaires et pastorales requises.

Les chiens auto placés sans demande de suivi par l'éleveur ne sont pas répertoriés ici, l'association ne les connaissant pas. Ils apparaîtront ensuite dans le programme si l'éleveur demande la subvention « entretien » et seront considérés alors comme des chiens suivis à l'âge adulte. Ceci est loin d'être la situation souhaitable dans la mesure où ces chiens apparaîtront dans le suivi avec parfois certains comportements rédhibitoires (comportements qui feront que ces chiens blancs ne correspondront pas à des chiens de protection). Par ailleurs, cette démarche s'éloigne de l'effort collectif.

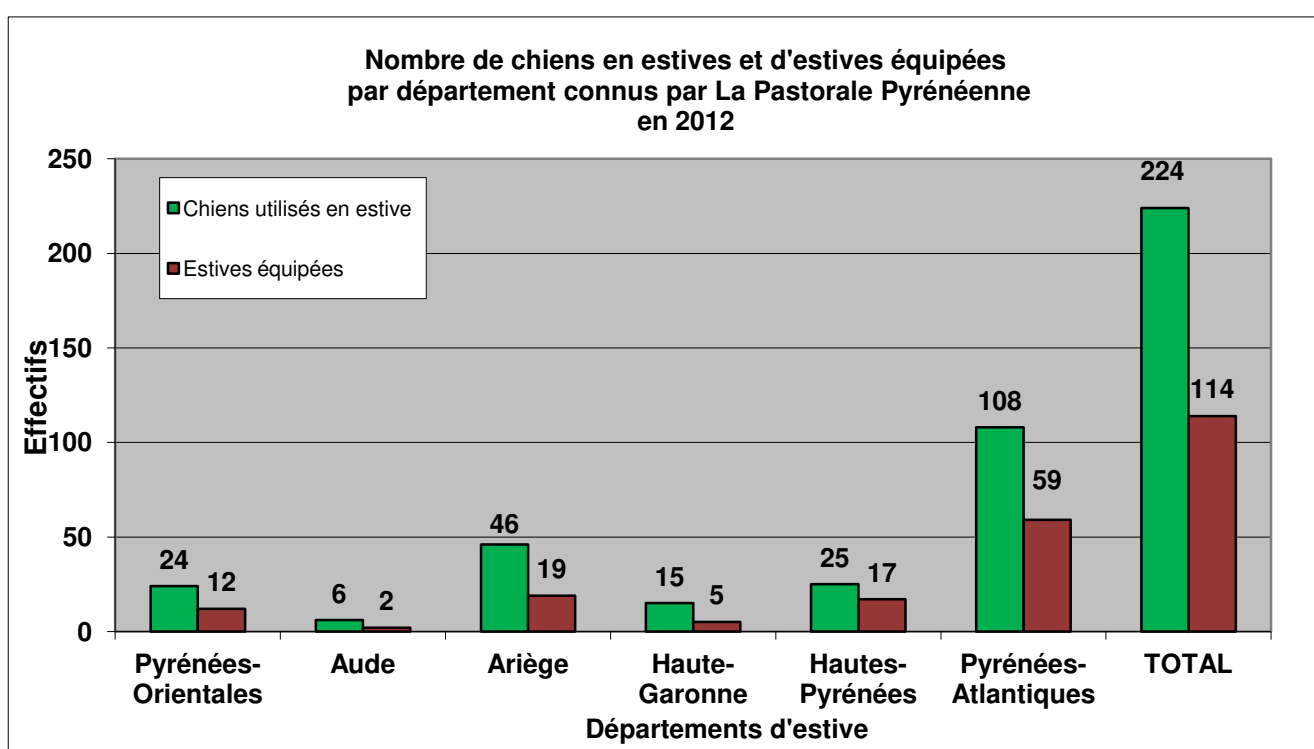
2- Chiens en Estives

a) Nombre de chiens utilisés en estive et nombre d'estives équipées (connues par l'association) par département en 2012

Les résultats présentés ici (cf. graphique 7), correspondent aux chiens suivis qui sont utilisés en estives et au nombre d'estives équipées et suivies par l'association. Cela ne correspond pas à l'ensemble des estives équipées dans les Pyrénées Françaises. En effet, dans les Pyrénées Atlantiques, le nombre d'estives équipées de chien de protection est plus important que celui présenté ici puisque certains chiens n'ont pas encore été recensés.

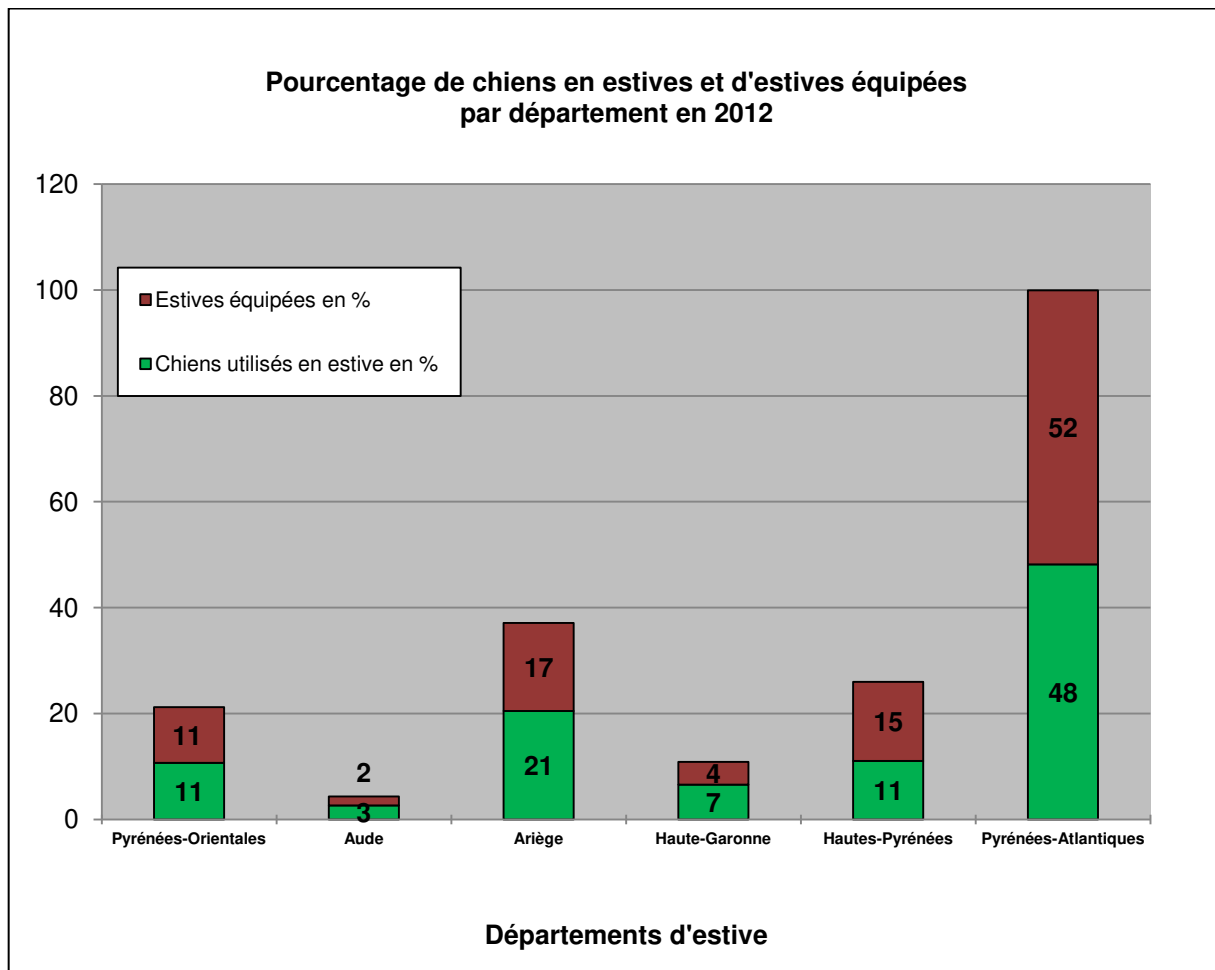
En revanche, concernant les estives des 5 autres départements, nous pouvons supposer que nous sommes très proches d'un recensement exhaustif.

On constate une évolution positive du nombre d'estives équipées (+14 en 2012) et en découle naturellement un nombre de chiens en estive en hausse (+21 en 2012). Seule l'Aude reste constante, le nombre d'estive sur ce département étant restreint.



Graphique 7

L'utilisation en estive reste relativement déséquilibrée d'un département à l'autre. Ceci est encore plus remarquable sur le graphique 8 figurant sur la page suivante.



Graphique 8

Comme l'an passé, on observe qu'environ 48 % des chiens sont utilisés sur des estives des Pyrénées Atlantiques. Ce département compte 52 % des estives équipées du massif.

Les Hautes Pyrénées et l'Ariège restent les deux départements où le potentiel de développement est important au regard du nombre d'unités pastorales et de troupeaux ovins sur ces départements.

Si les Pyrénées Orientales ont également un taux d'utilisation moyen (nombre chiens utilisés en estive similaire aux Hautes Pyrénées), le potentiel de développement est faible.

L'Aude est concernée par peu de territoire d'estives, ce qui explique ces faibles pourcentages.

La Haute Garonne reste constante malgré un potentiel de développement pas totalement exploité, même si la zone montagne est étroite sur ce département.

Comme cela avait été souligné dans les précédents bilans, on considère qu'un seul chien n'est pas suffisant en cas d'attaques pour une protection efficace du troupeau même si ce dernier est de petite taille. Sur certaines estives, nous encourageons une augmentation du nombre de chiens en proposant le placement de chiots sur les exploitations qui se rattachent à ces estives sous-équipées.

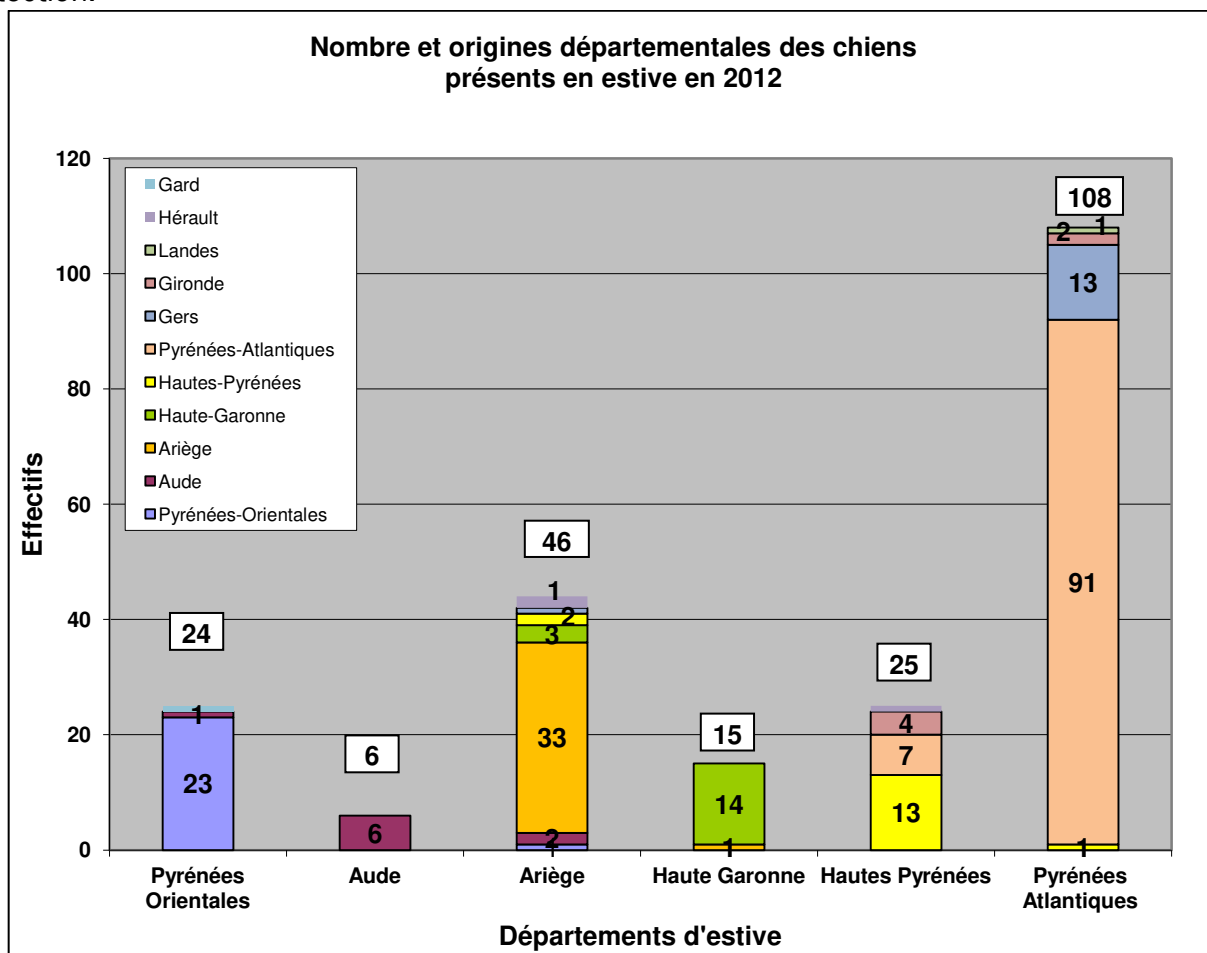
De plus, un travail important a été effectué pour la constitution d'«équipes de chiens» compatibles, particulièrement en Ariège et Haute Garonne. De ce fait, des chiens n'estivant pas ont pu être «prêtés» en estive quand les conditions l'ont permis.

b) Nombre et origines départementales des chiens en estives (cf. graphique 9)

Il est intéressant de noter les origines départementales des chiens de protection. En effet, certains départements ont tendance à avoir des chiens en estive venant de leur propre département alors que d'autres ont une population d'origine plus hétéroclite. Cela s'explique par la différence de type de transhumance.

Dans l'Aude, il n'y a pas de troupeaux transhumants venant d'autres départements alors que c'est le cas dans les autres départements.

Dans certains départements les éleveurs restent encore réticents à l'utilisation de chien de protection.



Graphique 9

III - Les aides « chien de protection 2012 »

Le régime forfaitaire est resté d'actualité en 2012. Cependant, des disparités entre départements ont vu le jour avec une baisse du montant des aides versées aux éleveurs dans les Pyrénées Atlantiques, faute de crédit dans ce département...

Récapitulatif des aides « Chiens de protection » 2012

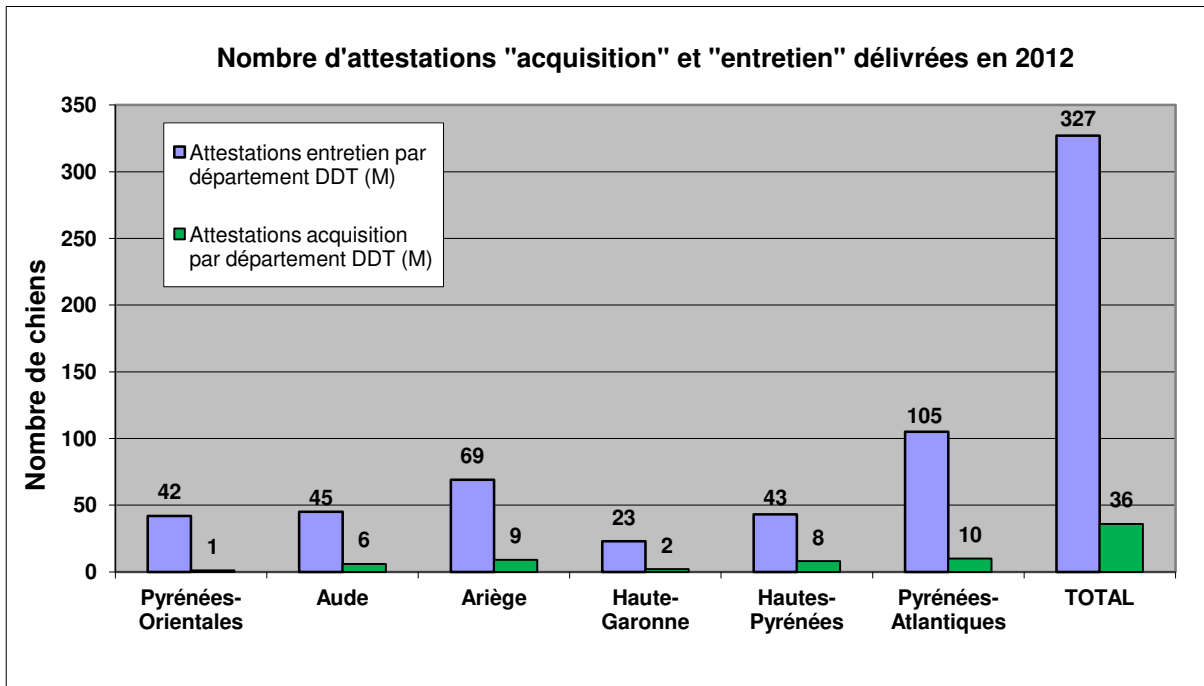
Nombre plafond de chiens au travail par éleveur et par têtes de bétail		0 chien ⇒ pour 0 à 30 têtes de bétail 1 chien ⇒ pour 31 à 60 têtes 2 chiens ⇒ pour 61 à 120 têtes	3 chiens ⇒ pour 201 à 500 têtes 4 chiens ⇒ pour 501 à 1000 têtes 5 chiens ⇒ pour plus de 1001 têtes
Taux de l'aide	Dépenses éligibles : (Frais éligibles sur factures sauf entretien)		Montant plafond des dépenses
80 %	Acquisition d'un chien (dans la limite de 5 chiens sur la période 2008-2013)		375 € par chien
	Entretien du chien : (système forfaitaire soit 652 €/chien) - Les frais de nourriture - Les frais vétérinaires (soins, traitements, identifications, et vaccinations)		815 € par chien et par an
	Stérilisation		250 € par chien

Pour bénéficier de ces aides du PSEM relatives aux chiens de protection, les éleveurs demandeurs doivent satisfaire à un cahier des charges. Parmi les exigences imposées :

- pour prétendre à la subvention « acquisition » : les chiots doivent être en adéquation avec la fonction de protection (origines pastorales, conditions d'élevage adaptées).
- Pour prétendre à la subvention « entretien » : les chiens doivent être correctement éduqués et répondre aux engagements pris par l'éleveur en matière d'éducation, ils doivent être en adéquation avec la fonction de protection.

Ce sont les Techniciens Chien de Protection de La Pastorale Pyrénéenne agréés par le Préfet de Massif qui sont en charge d'attester les chiots et les chiens pour lesquels les éleveurs sollicitent les subventions « acquisition » et/ou « entretien ».

Cette année, ils ont attesté 36 chiens pour l'acquisition et 327 pour l'entretien (cf. graphique 10). Il a été établi que les éleveurs, transhumants ou non, étant sur la « zone massif » peuvent percevoir les aides chiens de protection à partir du moment où ils satisfont au cahier des charges ci-dessus. Or, dans certains cas des dossiers sont refusés car les chiens ne montent pas en estive et/ou les troupeaux ne transhument pas. Cela pénalise grandement certains éleveurs voire certains départements. Il est primordial de conserver cette « zone massif » comme zone d'éligibilité et de respecter cette décision.



Graphique 10

a) Les attestations « acquisition »

Ainsi, sur les 52 chiots suivis en 2012 (cf. graphique 6, page 10) 36 ont bénéficié d'une attestation permettant de solliciter une subvention « acquisition ».

Le nombre d'attestations « acquisition » délivrées est équivalent à l'année passée.

Le constat reste le même depuis le début du programme. Il est relativement difficile de prévoir d'une année sur l'autre l'évolution des acquisitions puisqu'on constate une grande variabilité.

Pour être efficace, il faut absolument anticiper les choses en mettant en place des moyens de protection en amont afin de ne pas mettre en place des chiens dans la précipitation. Il ne faut pas occulter l'avancée du loup dans les Pyrénées Orientales et en Ariège et nous encourageons donc la mise en place de chiens de protection dès aujourd'hui.

b) Les attestations « entretien »

L'association a attesté 327 chiens à l'entretien contre 313 en 2011. Les Pyrénées Atlantiques et l'Ariège restent les départements où les nombres d'attestations entretien sont les plus importants.

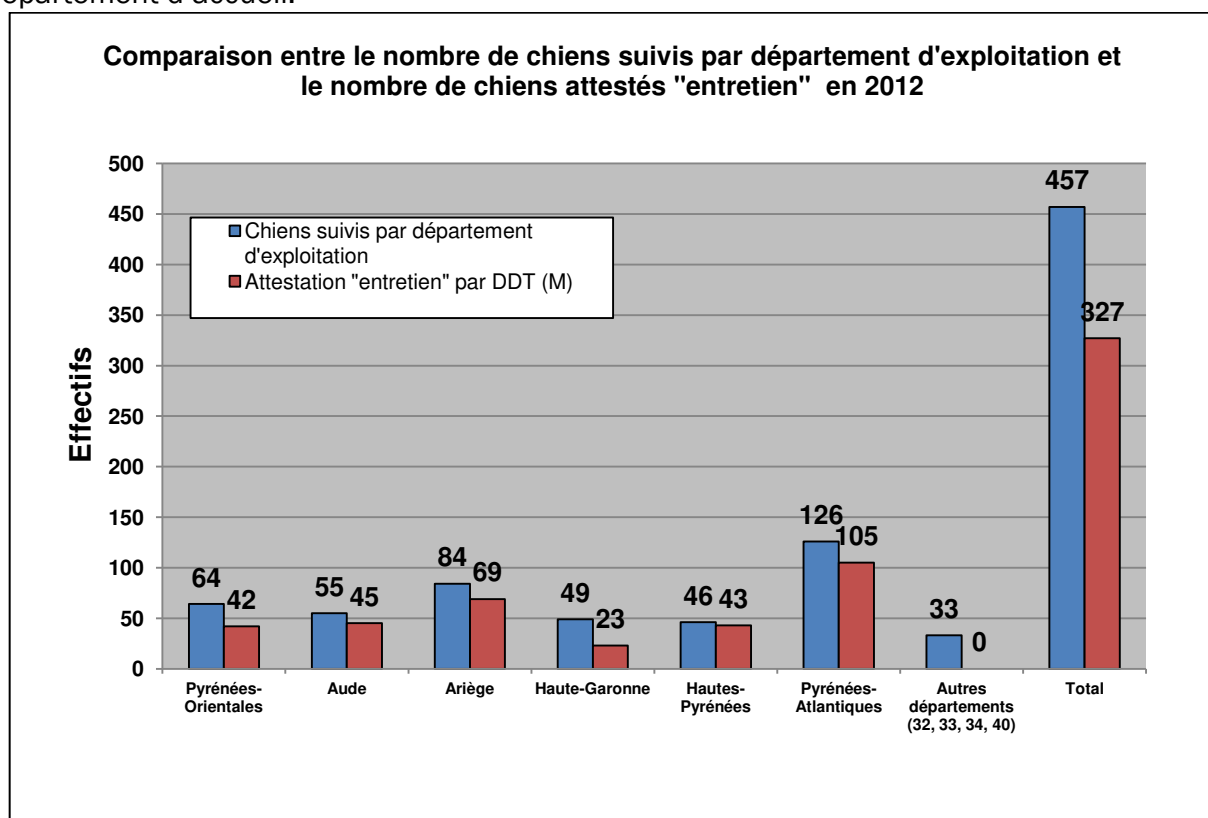
130 chiens suivis n'ont pas bénéficié d'attestation « entretien » en 2012 (cf graphique 11).

Les Pyrénées Orientales, l'Aude et les Hautes Pyrénées ont des nombres d'attestations quasiment similaires à l'an passé. La Haute Garonne a, quant à elle, 2 attestations en moins.

79 chiens suivis n'ont pas bénéficié d'attestation « entretien » en 2011 (cf. graphique 12). Ce phénomène est visible dans chacun des départements pyrénéens. Les raisons peuvent être diverses :

- Le propriétaire du chien n'entre pas dans le cahier des charges qui conditionne l'obtention de la subvention « entretien » : exploitation hors zone massif et sans transhumance dans la dite zone, âge du propriétaire,...
- Le chien ne correspond pas au cahier des charges (chien ne travaillant pas correctement, nombre de chiens trop élevé par rapport aux têtes de bétail...)
- Certains éleveurs pourtant éligibles, n'ont pas formulé de demande de subvention. Il n'est d'ailleurs pas impossible, dans ce dernier cas, que les éleveurs sollicitent la subvention en 2013.

Dans les Hautes Pyrénées, l'arrivée de chiens provenant d'exploitations dont le siège est situé en dehors de la zone d'éligibilité aux aides, pendant la période estivale, équilibre le nombre d'attestations et le nombre de chiens au travail. Les éleveurs déposent donc leurs dossiers dans le département d'accueil.



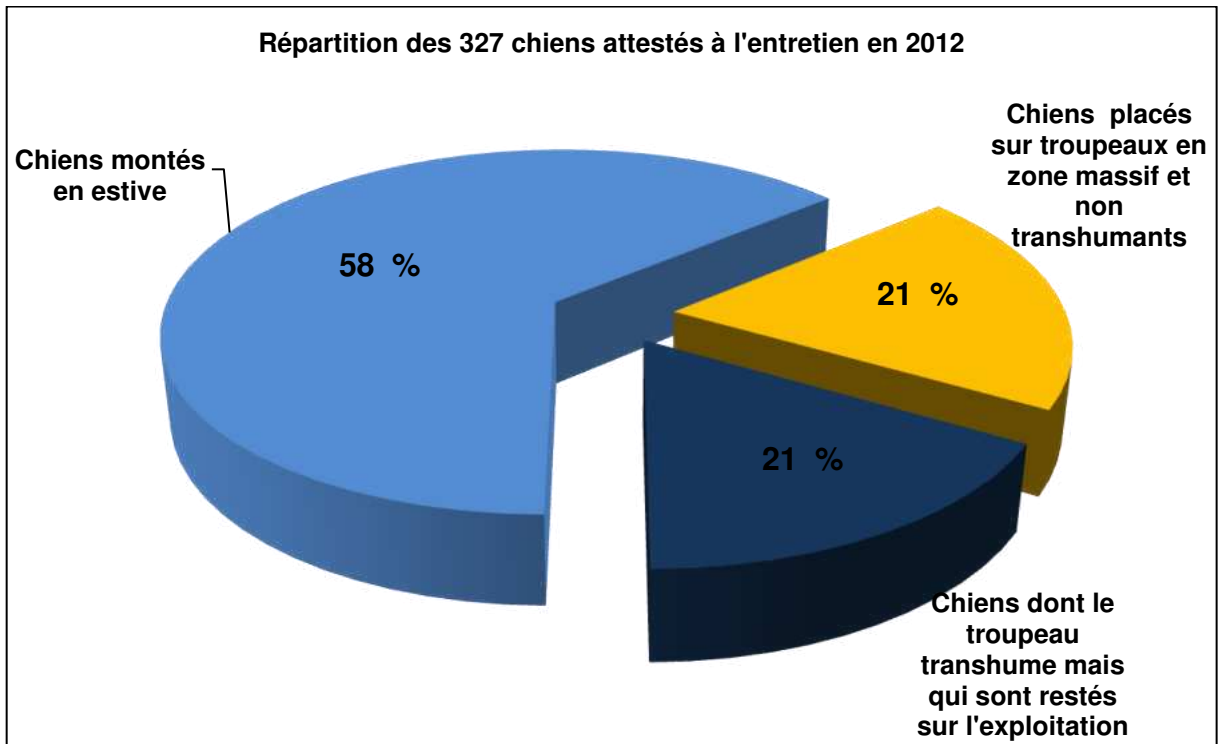
Graphique 11

Par ailleurs, il est possible que le nombre d'attestations « entretien » ne corresponde pas au nombre de subventions comptabilisées. En effet, certains éleveurs dont le chien a été attesté par le technicien n'ont pas forcément fait la demande de subvention ou ne renverront pas la demande de mise en paiement. C'est un constat que nous faisons chaque année.

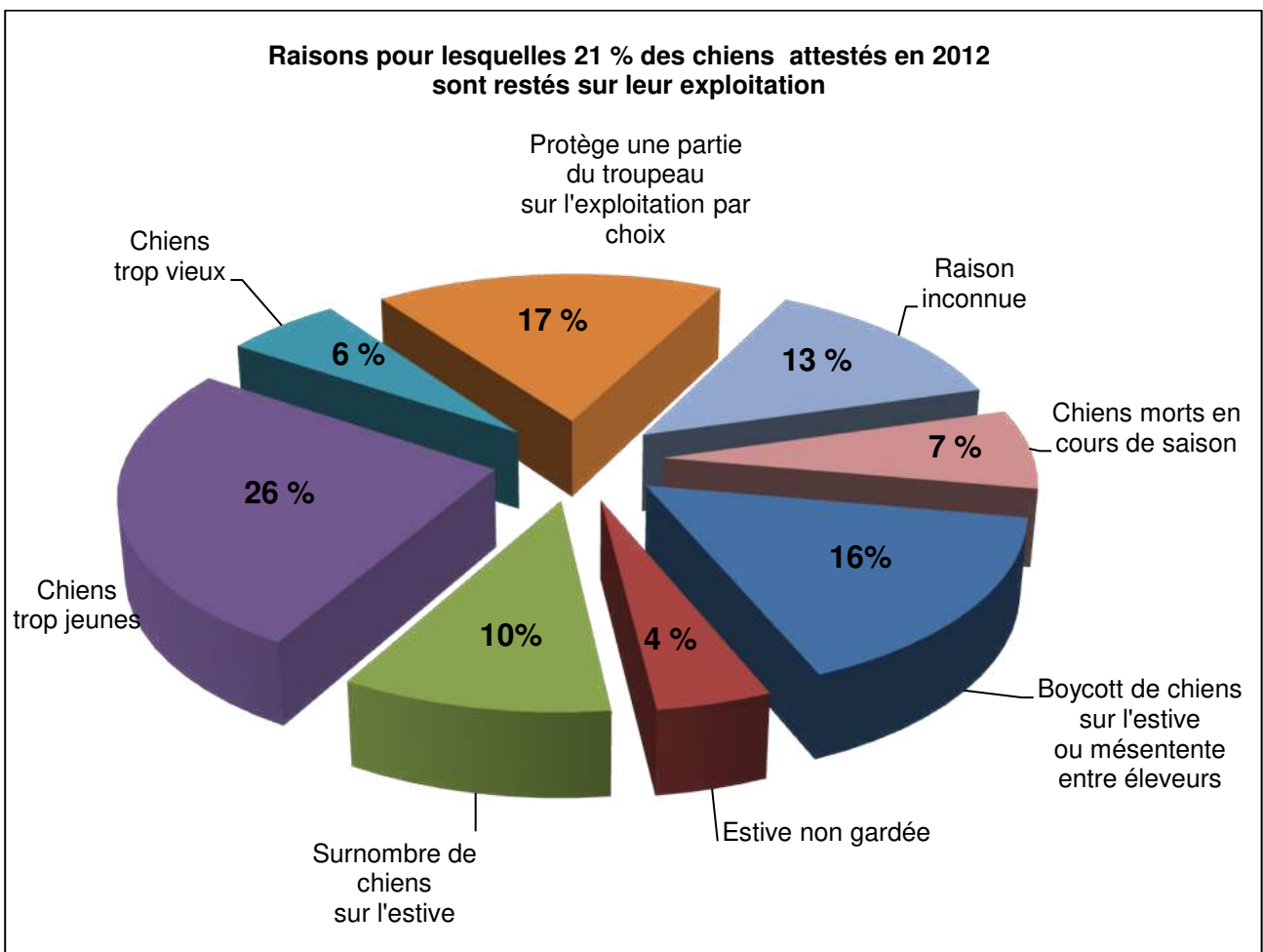
c) Utilisation des chiens attestés pour la subvention entretien (cf. graphiques 12 et 13)

Sur les 327 chiens attestés, 79 % sont placés sur des troupeaux transhumants (en bleu : cf. graphique 12), ce qui reste stable par rapport à 2011.

Les 21 % restants (en jaune), sont placés dans des troupeaux situés en zone massif mais qui ne transhument pas. Les éleveurs utilisent les chiens de protection sur les parcours de l'exploitation et/ou en zones intermédiaires. Ces zones intermédiaires entre estives et exploitations, parfois éloignées, souvent entourées de bois et isolées, sont des zones sensibles en termes de prédation. La prise en compte de ces différentes zones en tant qu'espace où le troupeau doit être protégé (zone massif) reste une avancée importante pour la protection des troupeaux.



Graphique 12



Graphique 13

Dans les 79 % des chiens placés sur un troupeau transhumant, 58 % montent en estive. Les chiens n'estivant pas restent sur l'exploitation avec un lot de brebis. Plusieurs éléments sont à l'origine de ce phénomène et sont présentés dans le graphique 13.

Plusieurs raisons sont évoquées:

- Sur certaines estives collectives, les éleveurs ne montent pas tous leurs chiens pour éviter de suréquiper l'estive et en faciliter la gestion. 7 chiens n'ont pas estivé pour cette raison.
- Souvent, les chiots placés au printemps ne montent pas en estive au cours de la première année car ils sont encore trop jeunes. 18 chiots sont dans ce cas.
- Certains chiens sont trop âgés pour passer une saison en estive (travail trop physique). 4 chiens sont concernés. Un renouvellement est généralement en cours avec des chiots.
- Certains éleveurs laissent un de leurs chiens sur le lot resté à l'exploitation par choix. En effet, il arrive parfois que ce lot de brebis soit important et exposé à la prédation. Dans ces cas là, un des chiens ne transhume pas et protège le troupeau sur l'exploitation. Cette situation concerne 12 chiens en 2012.
- Dans certains secteurs, le boycott des chiens de protection (ou désaccord entre éleveurs) en estive collective reste fort. Cette année 11 chiens ne sont pas montés pour cette raison.
- Parfois les conditions de mise en place du patou sur l'estive sont difficiles et les éleveurs ne montent pas les chiens lors de la transhumance. C'est le cas de certaines estives non gardées ou des estives où les $\frac{3}{4}$ du troupeau collectif n'est pas habitué à la présence de chiens de protection (3 chiens sont dans ce cas).
- 5 chiens sont morts en cours de saison (accidents, maladies...)

Il est parfois difficile de différencier le boycott des mauvaises conditions de mise en place du patou sur l'estive. En effet, dans certains cas, la majorité des éleveurs sur une estive sont contre les chiens de protection et n'en utilisent pas chez eux.

Si un éleveur (minoritaire) souhaite monter son chien, seule ses brebis y sont habituées tandis que la plus grande partie du troupeau n'est pas habituée à la présence de chiens de protection. Dans ce cas, l'utilisation devient délicate.

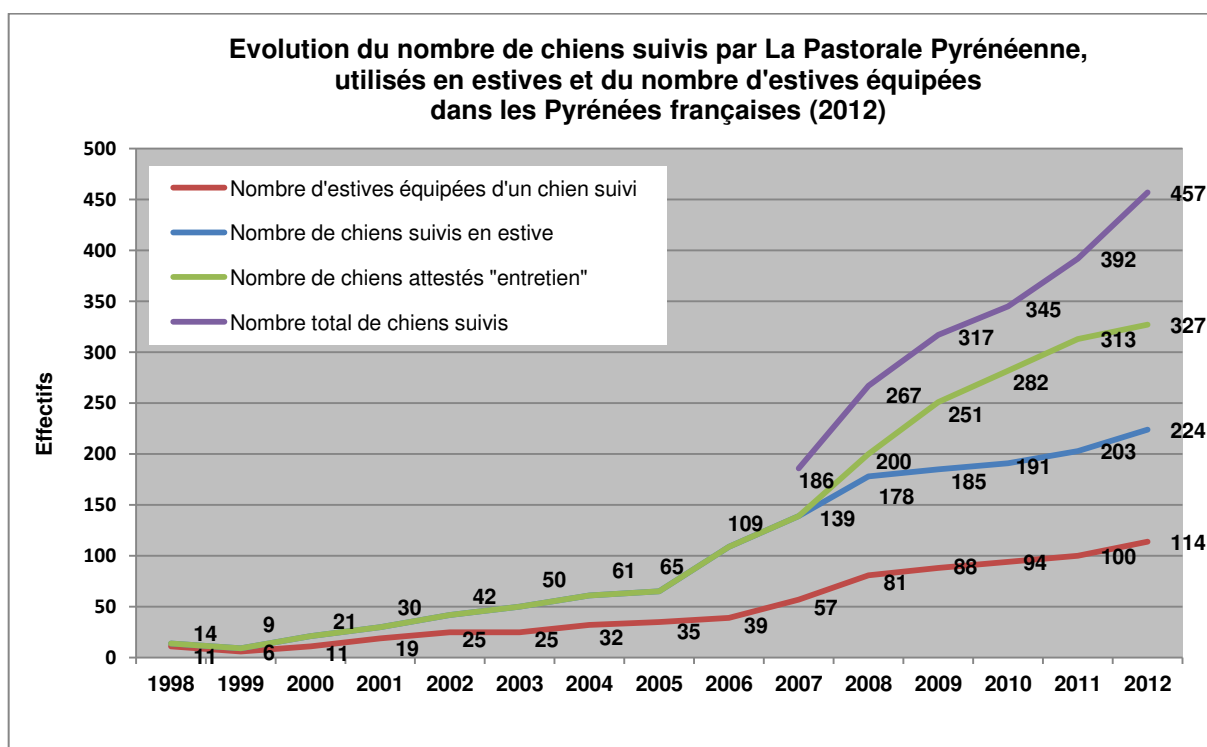
Il est préférable, dans ce type de situation, d'habituer préalablement les troupeaux à la présence de chiens sur les exploitations (par la mise en place de chiot ou le prêt de chien adulte), de manière à ce que la majorité des animaux du troupeau collectif tolère la présence de chiens en son sein. L'utilisation en estive devient alors beaucoup plus aisée et sereine.

IV - Evolution du nombre de chiens suivis, attestés et utilisés en estive

(cf. graphique 14)

Cette année, 457 chiens ont été suivis par l'association. Ce chiffre augmente régulièrement. Le nombre de chiens attestés à l'entretien augmente lui aussi (chiens nouvellement placés ou arrivés à l'âge adulte dans le suivi). La différence entre les chiens suivis et les chiens attestés correspond comme expliqué précédemment au fait que certains éleveurs ne font pas de demande de subvention (propriétaires non éligibles, chiens non éligibles, complexité du montage du dossier de demande de subvention).

Jusqu'en 2007, les courbes correspondant au nombre de chiens suivis en estive et au nombre de chiens attestés « entretien » se confondent et ceci est due au fait qu'avant la mise en œuvre du PSEM, les utilisateurs de chiens en estives bénéficiaient d'une aide « estive » qui peut s'apparenter à l'aide « entretien » en vigueur aujourd'hui. Ainsi, on peut considérer qu'avant 2007, le nombre de chiens utilisés en estive est un indicateur du nombre d'aides « entretien/estive » versées sur cette même période.



Graphique 14

On constate en 2012 une augmentation du nombre d'estives équipées de chiens suivis par l'association (+14 par rapport à 2011). Si la dynamique est modérée, elle se poursuit sans discontinuer depuis le lancement du programme (à l'exception de l'année 1999).

Si le nombre moyen de chiens par estive est de 2, il n'en demeure pas moins que cette moyenne cache des disparités et que la moitié des estives peuvent être qualifiées de « sous équipées ».

Un travail important a été fait et doit se poursuivre pour augmenter le nombre de chiens par estive, dans le but de renforcer certaines estives.

V- Bilan par secteurs géographiques

1 – Les Pyrénées Orientales

Technicien de secteur : **Bruno Thirion (de janvier à mai)**
Brice Sigé (depuis mai)

☎ 06 88 36 92 64

Courriel : b.thirion@pastoralepyreneenne.fr
b.sigé@pastoralepyreneenne.fr

Ce département compte un bon nombre d'éleveurs qui sont suivis par nos techniciens depuis plus de dix ans. Le renouvellement des chiens vieillissants ou morts se fait sans demander autant de suivi que lors d'une première acquisition car les éleveurs ont gagné en connaissances et en autonomie. On a cependant toujours de nouvelles demandes.

En matière de protection, on a pu vérifier qu'une acquisition de chien bien réfléchi, quitte à la repousser d'un an voir même à changer un peu sa conduite de troupeau pour mettre toutes les chances de son côté, a toujours eu plus de réussite qu'une mise en place dans l'urgence lorsque les prédatrices sont déjà installées sur la zone géographique. Cette anticipation, qui a fait tant défaut dans les Alpes, reste d'actualité dans ce département où le loup est présent. Ces dix années passées vont peser lourd dans la réflexion que nous devons tenir en concertation avec les instances agricoles départementales. L'encrage de notre association doit y être aussi fort que dans les autres départements. Il faut rester vigilant sur la qualité du suivi technique et poursuivre le travail de communication et de vulgarisation du chien de protection et de la Pastorale Pyrénéenne plus généralement. Ce département sera sans aucun doute le premier touché par l'arrivée du loup.

L'anticipation est la meilleure stratégie. L'utilisation d'un chien de protection n'est qu'un modeste maillon qui trouve son efficacité que s'il est relié à d'autres maillons tout aussi importants (gardiennage des troupeaux, regroupements,...).

Le Programme PSEM se termine, il est fortement souhaité que ces paramètres soient pris en compte dans le prochain programme afin que les éleveurs ne soient pas lésés et que la dynamique amorcée en termes de protection des troupeaux se poursuive et se pérennise.

2 - L'Aude

Technicien de secteur : **Bruno Thirion**

☎ 06 88 36 92 64

Courriel : b.thirion@pastoralepyreneenne.fr

Ce département a quatre zones géographiques bien distinctes qui ont chacune une activité agricole différente liée au relief et au climat qui les caractérisent.

La Montagne noire, les Corbières méditerranéennes, le Lauragais, le Pays de Sault, sont ces bassins viticoles, céréaliers, de forêt. Seul l'élevage ovin est présent dans chacun d'eux.

Face aux nombreux prédateurs qui sévissent dans les troupeaux de moutons que ce soient des troupeaux en garrigues (Corbières) ou en montagnes(plateaux de Sault) ou en coteaux et montagne sèche(la Piège ,Montagne Noire) le chien de protection au cours de ces cinq dernières années est devenu un outil « vivant » utilisé dans chacune des zones et malheureusement aidé financièrement dans sa mise en place et son suivi uniquement dans la zone massif. Cette zone à un découpage administratif qui est remis en cause par certains...

L'effectif des chiens dans ce département se maintient. Certains éleveurs ont même doublé leur effectif pour protéger plusieurs lots.

Le pastoralisme, sujet très prisé ces dernières années, et souvent présenté comme une pratique de l'élevage ovin durable et primordial pour l'environnement : ouverture du milieu, maintien de la faune de la flore, d'une activité économique dans des zones géographiques défavorisées....

La pastorale pyrénéenne, par le placement et le suivi des chiens de protection participe directement à la « reconquête ovine » en permettant aux éleveurs de pratiquer l'élevage extensif malgré la présence de prédateurs de « tous poils ».

Les interventions de la Pastorale Pyrénéenne dans les centres de formation : BPREA, formations de bergers, ADEAR, aident à l'installation de nouveaux éleveurs et de nouveaux salariés agricoles. L'association a été sollicité également pour faire des journées de formation « chiens de protection » dans les Alpes ainsi que dans la Drôme, adressées à des éleveurs ovins utilisateurs de patou ou souhaitant le devenir.

Notre savoir faire en matière d'utilisation de chiens protection est sans cesse en évolution. Nous poursuivons notre travail avec des professionnels, tel que Gérard Lalande, ce qui nous a permis aujourd'hui, de mettre en place des tests d'évaluation du niveau de protection des chiens. La mise en place de ces tests permet avant tout une concordance du vocabulaire employé par les techniciens de la pastorale lors de la « lecture » du chien. Ce travail est le résultat de nombreux stages de formation que nous avons suivis durant ces dernières années avec Gérard Lalande ainsi que Pascal Cacheux, tous deux formateurs cynophiles reconnus par les utilisateurs.

Nous restons très vigilants sur la qualité de notre communication et la diversité des moyens employés: lettre de la Pastorale, panneaux de signalisation, médias, activités festives...

3 - L'Ariège

Technicien de secteur : **Magali Dejardin**

☎ 06 72 57 51 26

Courriel : m.dejardin@pastoralepyreneenne.fr

L'Ariège devient un secteur utilisateur de chiens de protection. En effet, 54 éleveurs ont au sein de leur troupeau un ou plusieurs patou au travail (avec une moyenne de 1,5 chiens par éleveur). Les éleveurs ont un réel besoin de protéger leur capital vivant. Les rencontres sur le terrain en témoignent.... Chiens divagants, renards, corbeaux, ours sont tous des menaces pour ses hommes élevant leur bétail. Cet outil de travail à 4 pattes est déjà bien connu et reconnu au sein des exploitations, le chien de conduite. Aujourd'hui « l'outil complémentaire » qu'est le chien de protection, semble faire sa place et son efficacité est de plus en plus reconnue.

En 2012, La pastorale pyrénéenne a suivi 84 chiens dans le 09 (contre 74) en 2011 ; soit une progression de 10 chiens pour ce secteur. Notons toutefois que le département se divise en deux secteurs : Le Couserans et la haute Ariège. Ce dernier est à la traîne. Les éleveurs de cette partie du département ont véritablement du mal à inscrire le Patou au sein de leur exploitation et dans leur conduite de troupeau sur leurs estives.

Le Couserans quand à lui confirme sa progression déjà ressentie en 2011, celui-ci marque bien son avancée dans la pratique du chien de protection. Cette année 11 chiots ont été placés sur ce secteur (9 de ses éleveurs se sont adressés à la Pastorale Pyrénéenne pour renouveler leurs chiens et 2 deviennent des nouveaux utilisateurs du chien de protection)

Sur ses 11 chiots placés ,50% proviennent de portées Ariégeoises et les autres majoritairement du Béarn, fruit du travail de sélection fait par les différents techniciens de secteur. Phénomène encourageant 100% de ses éleveurs pratiquent la transhumance dans les vallées du Biros et de la Haute Bellongue.

Une nouvelle saison se prépare, les sujets s'émoussent. L'emprunte de cette bête est bien marquée en jaune aux quatre coins du département et les ariégeois crient haut et fort leur mécontentement 'Non' !

De nombreux chiens de protection vont suivre leurs troupeaux et leurs bergers sur les pentes des estives ariégeoises. Nous comptons 46 chiens en estive contre 44 l'an passé et 19 estives équipées... Cette année encore, la Pastorale Pyrénéenne s'est inscrit dans le challenge de constituer des groupes de chiens efficaces face à la prédation ursine. De nombreuses unités pastorales ont donc connu des renforts en chien de protection.

Nous avons de nouveau pioché dans le vivier de chiens non transhumants pour renforcer qualitativement et quantitativement les estives. 6 patous ont donc été mis en place sur cinq

montagnes du Couserans: Cazabède, L'estremaille, la Chapelle de l'Isard, le Bentailou et le Barestet.

La bonne constitution d'une « équipe de chiens » répond à des critères précis pour une complémentarité entre les chiens (un bon attachement au troupeau, des chiens en alerte ou plus dissuasifs, l'équilibre entre les sexes, les âges et les caractères). Les appuis techniques et l'efficacité des TCP, le travail en collaboration avec le réseau berger d'appui de la Pastorale Pyrénéenne permettent d'avoir de l'écoute auprès des bergers et les groupements pastoraux ce qui facilite beaucoup notre travail de communication et de sensibilisation sur les moyens de protection.

En faveur des nombreux utilisateurs (randonneurs, pêcheurs, etc), la Pastorale Pyrénéenne s'efforce de communiquer en plaçant des panneaux signalétiques aux abords des chemins fréquentés, des efforts sont à poursuivre auprès des refuges de montagne en termes de communication.

4 - La Haute-Garonne

Techniciens de secteur : **Magali Dejardin**

☎ 06 72 57 51 26

Courriel : m.dejardin@pastoralepyreneenne.fr

On peut constater une stabilisation du nombre de chiens de protection dans ce département, en effet 49 chiens sont recensés contre 47 en 2011. Seules cinq estives sont équipées et se répartissent 12 patous. Ce qui fait une moyenne de 3 chiens par unité pastorale. Un taux d'équipement correct. On notera tout de même que l'estive de Melles a accueilli 5 chiens durant cet été. Regardons de plus près cette unité pastorale : Deux bergers salariés sont en poste, le troupeau est séparé en début et fin de saison. Ces 2 troupes sont équipées de patous surtout sur les secteurs comme Aouéran et les Cédères (ou la présence ursine est constatée régulièrement par le suivi de l'ONCFS. On compte 43 indices récoltés sur Melles du printemps à l'automne 2012). La présence des chiens de protection s'inscrit sur cette estive depuis plus de 15 ans et nous avons, je pense, récolté le fruit de ses moyens de protection bien utilisés avec une bonne présence des bergers au troupeau, une conduite avec regroupement nocturne et un nombre de chiens suffisant selon la taille de la troupe puisque une seule expertise dégât ours a été établie sur l'Estive de Melles, cette saison.

Sur 49 chiens au travail, seul 23 sont subventionnés. Ceci s'explique par la présence hors zone massif de nombreux chiens, par l'âge trop élevé de certains propriétaires ou par leurs refus de monter des dossiers à l'aide à l'entretien. En 2012, la Pastorale Pyrénéenne a placé 4 chiots (2 rentrés dans les critères pour obtenir les aides à l'acquisition et les 2 autres ne se situaient pas dans la zone Massif).

Le Luchonnais est toujours à la traîne en matière de protection avec 5 chiens dans cette vallée où le système de gardiennage pourrait tout à fait convenir à la mise en place de chiens en estive. Cependant, l'Estive de Peyragudes a émis cette année le souhait de mettre en place un chien de protection au sein de leur troupeau. Seul deux de ses éleveurs transhumants venaient fraîchement d'acquérir des chiots par le biais de la Pastorale Pyrénéenne, il a donc fallu acclimater l'un des plus gros troupeaux en effectif durant une période de 3 semaines avant l'estive. Le choix du chien était important (un individu avec un bon attachement, une approche calme du troupeau et un contact à l'humain distant) pour ensuite passer à la mise en place sur le troupeau final, en estive. La gestion de ce chien sur une estive où aucune des brebis étaient habituées, couplé à une estive (station de ski) excessivement touristique fut un succès. Cousette dite Belle n'a pris aucun travers.

Le secteur d'Aspet maintient sa constante. L'estive de Paloumère reste à son niveau d'équipement : 4 chiens répondant eux aussi à des bonnes attitudes sur cette estive où l'accès reste facile, favorisant le tourisme. La gestion des chiens par le berger est ici à souligner, une présence quotidienne au troupeau et l'apport des croquettes au quotidien sont les recettes d'une bonne cohabitation entre tourisme et Patous. De plus, la Pastorale à signaler par le biais des panneaux signalétiques, la présence de ces chiens Patous....Le reste de la population Aspétoise reste sur les zones intermédiaires, particulièrement sensibles aux attaques de chiens et autres prédateurs.

Département pilote dans les années 90' pour la mise en place des premiers chiens de protection, la Haute Garonne est aujourd'hui moins dynamique. Seuls 4 nouveaux éleveurs se sont équipés en 2012. Il reste donc beaucoup de travail à faire dans ce département, de pédagogie auprès des bergers salariés, d'informations sur l'utilité et le fonctionnement de tels chiens pour les éleveurs récalcitrants.

5 - Les Hautes-Pyrénées

Technicien de secteur : **Brice Sigé (janvier à mai)**
Aurore Lefilleul (mai à décembre)

☎ 06 72 50 95 45
☎ 06 48 64 40 04

Courriel : b.sige@pastoralepyreneenne.fr
a.lefilleul@pastoralepyreneenne.fr

Avec 10 chiots placés en 2012 (comme en 2011), les Hautes Pyrénées connaissent une hausse de 27% du nombre de chiens suivis. Le patou n'est plus tabou. Sur les 10 chiots placés, 8 le sont auprès de nouveaux adeptes, conquis par le travail qu'effectuent les chiens de protection de leurs voisins ou de leurs partenaires d'estives. Ce phénomène « boule de neige » est visible en Vallée d'Aure et Val d'Azun. Pour l'instant, ce phénomène est maîtrisé par la Pastorale. Seuls 2 chiots ont été placés pour renforcer la protection de troupeaux déjà équipés.

Côté vallée : 46 chiens sont à présent suivis à l'année sur le 65, appartenant à 36 propriétaires différents, ce qui fait une faible moyenne d'à peine 1,3 chien par éleveur ! Ce taux d'équipement par éleveur s'explique en partie par le fait que seulement 2 couples de patous au travail se reproduisent en Hautes Pyrénées. 2 saillies réussies ont eu lieu à l'automne, et vu l'état des lieux, ce travail se doit d'être continué. Pour l'instant, le 65 n'est donc pas un département naisseur, la population de chiens reste jeune et célibataire.

Côté montagne : les estives équipées en chiens progressent (+4), ce sont pour l'essentiel des estives à brebis laitières taries. D'ailleurs, la moitié des chiens en estive proviennent d'autres départements. Seulement 2 estives collectives viande sont équipées d'un patou. Les habituels accidents dus au passage de chiens sur des troupeaux non habitués sont en diminution. Un seul cas recensé dans l'été, et qui n'a causé aucun dégât. Par contre, un troupeau transhumant de

l'Aude équipé de 4 bergers d'Anatolie a semé le trouble dans les troupeaux et les esprits. Ces chiens, non suivis par la Pastorale, ont fait une mauvaise réputation aux chiens de protection en s'attaquant à des randonneurs, affolant les troupeaux voisins et tuant au passage le cochon du refuge voisin et un chien de recherche d'avalanche à l'entraînement. Le dilemme est sérieux, ces chiens ont été sortis du suivi en 2010 par le technicien de l'Aude mais l'éleveur continue à les utiliser et pire à les monter en estive... A part leur refuser l'attestation pour obtenir les aides, la Pastorale Pyrénéenne n'a aucun pouvoir face à de telles situations qui discréditent sa mission de faire coexister protection de troupeau et tourisme.

Pour 2013, la Pastorale devra accentuer son travail de mise en place de couples reproducteurs ou de saillies, tout en maîtrisant l'effet boule de neige. Les chiots partant au travail chez les voisins devront rentrer dans le suivi, pour éviter d'importer le problème béarnais, du don de chiot entre bergers... 2013 sera aussi crucial dans la réussite ou non du placement de patous en Pays Toy.

6 - Les Pyrénées Atlantiques

Technicien de secteur 2010 : **Brice Sigé**

☎ 06 72 50 95 45

Courriel : b.sige@pastoralepyreneenne.fr

Tout d'abord, saluons la belle dynamique du chien de protection en pays Basque avec 4 chiots placés en 2012, la population de chiens suivis a doublé en Euskal Herria. Certes, il faut relativiser avec les 118 chiens suivis côté Béarnais, mais cet élan basque mérite d'être souligné.

Avec 59 estives équipées de chiens suivis, soit 8 de plus qu'en 2011, les montagnes Béarnaises sont de plus en plus peuplées de patous au travail. 108 chiens suivis ont arpenté les montagnes l'été dernier. Vu le nombre conséquent de chiens et la grande fréquentation touristique de certains secteurs (Pic du Midi d'Ossau, Lescun, GR10...), il est donc logique, qu'ici plus qu'ailleurs, se produisent quelques incidents entre randonneurs imprudents et chiens dissuasifs. 3 chiens mordeurs ont été identifiés. A chaque fois, il ressort que les personnes ont affolé le troupeau ou l'ont traversé malgré les aboiements, et les signaux dissuasifs des chiens. A leur décharge, il existe un manque réel de signalisation prévenant de la présence de chiens de protection, notamment en zone cœur du Parc National. Notons par rapport aux prédatations d'ours, l'efficacité du travail de gardiennage des bergers et de leurs meilleurs alliés, le Patou. Seulement 3 brebis ont été reconnues prédatées par l'ours. Le regroupement de brebis en parcs gardés la nuit et la présence de chiens sur le parcours la journée expliquent, très certainement, ce chiffre si bas. Le travail invisible des patous mérite d'être salué. A noter que la plupart des chiens de cabane ont été sortis du suivi, le message est enfin passé auprès des bergers, un vrai patou suivi est un chien qui suit le troupeau, de surcroît s'il est subventionné. Notons aussi l'existence d'une dizaine d'estives équipées de chiens de protection qui n'ont pas encore été recensées et suivies faute de temps et de volonté de leurs bergers.

Avec 126 patous suivis sur ce département en 2012, le nombre de chiens suivis en Pyrénées Atlantiques augmente encore fortement (+20). Grâce notamment aux placements de 12 chiots, ce qui prouve que de plus en plus de bergers passent par la Pastorale pour se procurer des chiots et non plus par leur propre réseau. 3 autres se sont procurés un chiot et ont appelé de suite le technicien pour le mettre au mieux en place. 15 chiots ont pu ainsi être suivis ce qui renseigne aussi les TCP sur la facilité de certaines souches à se mettre en place, à repérer les lignées joueuses et au final les plus intéressantes. Bergers et TCP travaillent de plus en plus main dans la main. Ce changement de mentalité est loin d'être gagné, beaucoup prennent conscience que la sélection a un coût. La remise en cause des aides PSEM à l'acquisition de chiots pourrait mettre un terme à cette dynamique qui a mis beaucoup de temps et d'engagement pour se construire. Pour la première fois, la Pastorale a placé plus de chiots en Béarn qu'elle n'a rentré de chiens adultes dans le suivi. Ce prosélytisme a un coût en terme d'implication du personnel, mais prêcher la bonne sélection ne peut s'effectuer sans instaurer un relationnel durable. Demander l'avis du TCP lorsqu'un berger « s'auto-place » un chiot est une dynamique nouvelle mais fragile. Pour conclure, et en se projetant sur l'avenir, on peut dire honnêtement que l'on trouve en Béarn d'excellents chiens de protection au niveau du caractère. Niveau physique, beaucoup de chiens manquent de gabarit, dû probablement à un manque de rigueur dans la sélection et l'élevage des chiots ces dernières décennies. En important de nouvelles lignées provenant du centre et de l'est du Massif Pyrénéen, afin d'apporter des améliorations physiques (gabarit, pigmentation) et d'importer du sang neuf, la Pastorale se doit de continuer à œuvrer pour procurer aux bergers, les meilleurs chiots possibles.

7- Autres départements : 32, 33, 34, 40

Situés en dehors de la zone Massif, ces départements accueillent en hiver des troupeaux estivant sur le 64 et 65 principalement. Ces chiens transhumants sont donc aussi suivis l'hiver sur leur département, essentiellement lorsque des portées sont disponibles. Le suivi des chiots placés y est beaucoup moins régulier. Avec 33 chiens suivis hors départements pyrénéens pour 13 éleveurs, ce chiffre commence à représenter une somme de travail de plus en plus importante que les TCP se répartissent selon leur disponibilité.

VI - Information et Sensibilisation

1 - Les démonstrations

Les démonstrations réalisées par le Pôle Chien de Protection ont deux objectifs : sensibiliser les professionnels de l'élevage à l'utilisation des chiens de troupeaux et en particulier du chien de protection et sensibiliser le grand public, utilisateurs des espaces pastoraux, à ces chiens de troupeaux (et en particulier sur le comportement à adopter lors d'une rencontre avec un troupeau en exploitation ou en estive). Les démonstrations sont toujours agrémentées de commentaires de manière à les rendre pédagogiques. Lors de ces démonstrations, le PCP, dispose généralement d'un stand avec des panneaux explicatifs qui permet aux techniciens d'apporter des informations plus précises et de la documentation aux publics concernés.

En 2012, La Pastorale Pyrénéenne a ainsi participé à 6 rendez-vous majeurs :

- ✓ Démonstration chien de Protection et chien de Conduite avec tenue d'un stand dans le cadre du **concours international de chiens de conduite à Osséja** (Pyrénées Orientales)
- ✓ Tenue d'un stand de la Pastorale Pyrénéenne lors des **Masters de France de Chiens de Troupeaux** à Lautrec dans le cadre de Destination Terre Gourmande. Communication auprès d'un large public sur le rôle du patou et sur le respect à avoir à l'approche des troupeaux en estive.
- ✓ Tenue d'un stand et démonstration chien de protection et participation du patou au défilé avec le troupeau dans le village dans le cadre de **la Fête des bergers d'Aramits** (Pyrénées Atlantiques).



Photo Brice Sigé

- ✓ Stand et explications sur le rôle du chien de protection dans le cadre de la **Fête du Chien** à Val Louron

- ✓ Tenue d'un stand et présence de patou avec explication au public lors de diverses **fêtes de la transhumance** sur le massif Pyrénéen.



Photo Brice Sigé

2 – Sensibilisation et formation chien de protection destinées aux professionnels

Les réunions organisées dans les Pyrénées en direction des professionnels (éleveurs et bergers) ont le plus souvent une simple vocation de sensibilisation étalée sur une journée, puisque la formation, en tant que telle sur le massif, est individuelle. Ces réunions s'adressent plus particulièrement aux associations d'éleveurs et aux organismes de formation d'éleveurs et de bergers.

A contrario, il arrive que le PCP soit sollicité en dehors du massif, comme c'est le cas depuis plusieurs années dans les Hautes Alpes. Ces interventions font suite à la demande d'éleveurs à la recherche de conseils, de renseignements sur le chien de protection.

- ✓ Quatre journées de formation ont eu lieu cette année :

Les 9 et 10 octobre dans le Dévoluy à la demande d'un groupement pastoral

Les 30 et 31 octobre à Die

C'est Bruno Thirion, Technicien de l'Aude et les Pyrénées Orientales qui a assuré ces journées de formation auprès des éleveurs Alpains.

Ces journées sont composées d'une demi-journée de théorie avec l'appui d'un power point suivi de visites de chiens sur le terrain (observation, lecture de chiens, tests...)

- ✓ Journées de formation pour le CFPPA de Lannemezan pour les bergers vachers transhumants à Lannemezan et au bureau de la Pastorale Pyrénéenne

3 – Information destinée aux autres utilisateurs des espaces pastoraux

Ces réunions ont pour but d'expliquer le fonctionnement du chien de protection et les comportements à adopter en cas d'interaction avec ces chiens. Elles s'adressent directement aux touristes, associations de chasseurs, aux associations d'accompagnateurs montagne,... dans le but que ces derniers relaient l'information à leur niveau.

Voici les activités menées à ce titre en 2012 par la Pastorale Pyrénéenne :

- ✓ Journée de sensibilisation avec le lycée Charlemagne : comparaison chien de conduite et chien de protection.
- ✓ Accueil d'une classe de Terminale Bac Pro durant 3 jours : théorie, visites d'exploitations, lecture de chiens, tout ce travail était centré sur la mise en œuvre, à termes, d'un outil de communication auprès des touristes (comportements à adopter à la rencontre d'un patou).

L'utilisation des médias est une source importante de communication auprès du grand public. La diffusion d'articles de presse, la participation à des émissions et les réponses à des interviews constituent un excellent moyen pour vulgariser le chien de protection.

La communication en direction des professionnels passe le plus souvent par la presse écrite spécialisée (Alliance Pastorale, Pâtre, La Chèvre, La Lettre de la Pastorale Pyrénéenne, la presse agricole locale (Sillon, Pays Vert,...), les radios locales et divers sites internet. Les entretiens donnés à la presse locale sont le plus souvent à mettre en relation avec une action réalisée sur le secteur (participation de La Pastorale Pyrénéenne à une manifestation, à une action de formation,...)

De l'information est également faite en direction du public cynophile au travers de la Revue de la Cynophilie française, de la revue de la RACP et de divers sites internet.

Enfin, tous les médias sont intéressants pour toucher le grand public.

Juin : Article sur le bilan chiens de protection en 2011 dans la Lettre de la Pastorale Pyrénéenne n° 8 (cf annexe 1)

Article « Patouche à mes potes : socialisation du chien de protection à différentes espèces autres que les ovins » dans La Lettre de La Pastorale Pyrénéenne n° 8 (cf. annexe 2)

Article portant sur l'historique des chiens protection par Benoît Cockenpot dans la Lettre de la Pastorale Pyrénéenne n° 8 (cf annexe 3)

Octobre : Article « A propos de la stérilisation... » par Paul Libman, vétérinaire dans La Lettre de La Pastorale Pyrénéenne n° 9 (cf. annexe 4)

- ✓ Tournage avec FR3 de 4 feuillets sur le chien de protection (mise en place, travail des TCP, interview d'utilisateurs etc...) diffusés chaque midi et soir durant une semaine en période hivernale lors des informations Régionales
- ✓ Tournage avec FR3 d'un reportage sur les comportements à adopter en montagne face aux troupeaux et aux chiens de protection diffusé début juillet sur FR3 Midi Pyrénées.

Sensibilisation par le panneautage

Un des grands chantiers est l'information auprès des randonneurs, ainsi en complément aux réunions de sensibilisation, l'association s'affaire à implanter des panneaux de prévention sur les domaines d'estive et sur les exploitations utilisatrices de chiens de protection et à distribuer des dépliants destinés aux offices de tourisme et aux randonneurs.

En 2012, les Bergers d'Appui ont prêté main forte aux Techniciens chien de protection afin de poursuivre l'implantation de ces panneaux sur les zones de passages touristiques.

Panneau d'avertissement de présence de chien de protection



Il faut parfois plusieurs panneaux pour équiper correctement une estive afin de signaler la présence de chiens aux différentes « entrées » les plus utilisées (GR..).

4 – Activités de la Pastorale Pyrénéenne avec les organisations pastorales et cynophiles

- ✓ La Directrice de la Pastorale Pyrénéenne s'est rendue au Salon International de l'Agriculture où des contacts intéressants ont été pris avec la Société Centrale Canine, ainsi que divers acteurs de l'agriculture en France. Il y a eu également de multiples échanges sur les pratiques pastorales en Europe et en France lors de la journée des 40 ans des lois pastorales.
- ✓ Depuis juillet 2012, la Pastorale Pyrénéenne fait partie de la commission chiens de protection de la CUNT (commission nationale des chiens de troupeaux) au sein de la SCC (société centrale canine).
- ✓ Durant 2 jours, la Pastorale Pyrénéenne a accueilli Jean François Courreau, vétérinaire de la commission chien de protection, et Mario Massucci, membre de la commission chien de protection de la SCC, afin de présenter le travail effectué par les Techniciens Chien sur le Massif, les actions de la Pastorale et surtout d'exposer notre façon de travailler sur la mise en place des chiens et l'évaluation de leur efficacité.
Nous leur avons présenté les tests que nous avons élaborés avec l'aide de Gérard Lalande.

1 – Le Pôle Chien de Protection

Le suivi des chiens implique un temps passé important avec chaque éleveur et chaque chien, d'autant plus lors des 2 premières années, lorsque le chien demande beaucoup de « réglages ». Le secteur du Béarn reste un secteur avec un nombre de chiens suivis exponentiel. Par ailleurs, le nombre de chiens en Ariège et Haute Garonne, bien que moindre, reste important et le noyau oursin se situant sur ce secteur, il est indéniable qu'il faut rester vigilant quant au nombre de chiens et à leur qualité. La Pastorale Pyrénéenne émet le souhait depuis plusieurs années d'augmenter le nombre de TCP afin de poursuivre le travail effectué jusqu'à lors. Le financement 2013 ne permet toujours pas l'embauche d'un TCP supplémentaire. La Pastorale est en réflexion pour palier à ce manque de main d'œuvre et souhaite tout mettre en œuvre pour que les techniciens chiens puissent poursuivre leur travail de manière qualitative.

Toujours dans l'esprit de faire évoluer le Pôle Chien de Protection sur le plan technique et, qui plus est, avec l'arrivée d'un nouveau technicien chien sur les Hautes Pyrénées et les Pyrénées Atlantiques, des réunions techniques et des journées de formations sont prévues en 2013. La réussite de la Pastorale Pyrénéenne depuis toutes ces années est en grande partie due aux compétences techniques et Cynologique de ses techniciens. L'optique pour 2013 reste de développer ces compétences et d'améliorer les méthodes.

Concernant le dressage des chiens de conduite, il est nécessaire que chaque technicien chien soit en mesure d'aider ponctuellement un éleveur lors d'une visite sur l'exploitation et l'estive. De plus, le chien de conduite est un outil de travail indispensable pour tester les chiens de protection il est donc important que des journées de formation soient organisées tout au long de l'année.

Les techniciens vont poursuivre le placement et le suivi des chiens de protection, en apportant une aide technique concrète aux éleveurs. Cette année encore, l'information sur les aspects sanitaires sera poursuivie. Une formation d'une journée avec le vétérinaire Paul Libmann est d'ailleurs prévue en 2013 sur les pathologies canines et transmissibles aux ovins. Il apparaît toujours nécessaire d'appuyer sur les fondamentaux que sont l'appui technique et la mise en place (socialisation/éducation).

Pour ce qui est du suivi en estive, le travail conjoint avec le Réseau des Bergers d'Appui (RBA) a permis une meilleure communication. Le bénéfice a été pour les techniciens de multiplier les informations concernant la situation des chiens de protection en estive et par voie de conséquence d'optimiser le suivi des chiens par les TCP. Cette collaboration, qui s'améliore chaque saison va se voir davantage structurée. En effet, chaque Berger d'Appui du réseau verra dans ses missions celle de soutien au pôle chien mentionné dans leur fiche de poste. Les bergers d'Appui et les techniciens chiens pourront donc s'organiser pour favoriser à la mise en place d'équipe de chiens en estive ou toutes autres aides dont les techniciens pourraient avoir besoin et ce, dans le souci d'une amélioration et d'un développement des moyens de protection des troupeaux sur l'ensemble du Massif.

Concernant l'aspect administratif, la mise à jour de la base de données sera poursuivie tout comme la participation au recensement national.

2 - Information/formation sur le chien de protection

Nous souhaitons poursuivre le travail mené auprès des centres de formation et être plus présents au niveau communication auprès des guides de haute montagne. Les touristes et autres usagers de la montagne doivent avoir des comportements adaptés à l'abord de troupeaux. Nous allons poursuivre le panneautage et la publication d'articles de vulgarisation.

Le projet de BD sur les comportements à adopter face à la rencontre de troupeaux équipés de chiens de protection doit voir le jour en 2013 avec une diffusion large (offices de tourisme, refuges de montagnes etc...).

La Pastorale Pyrénéenne réalisera des sessions de formation à destination des éleveurs ainsi que des journées de sensibilisation à destination des centres de formation.

Des interventions à thème à destination des éleveurs du massif sont envisagées pour 2013. L'objectif de ces journées est de fédérer les utilisateurs de chiens de protection et futurs utilisateurs autour d'un sujet important sur leur département (par exemple, dans l'Aude faire une demi-journée d'information avec des intervenants sur le thème des vautours, sujet sensible sur le département, avec une mise en relation de l'utilisation des chiens de protection). Les thèmes abordés seront donc variés en fonction du lieu et des éleveurs concernés. L'objectif est de réaliser deux demi-journées dans deux départements pour 2013 et, si cela semble pertinent, d'élargir à l'ensemble des départements pour 2014.

Par ailleurs, nous continuerons à effectuer des démonstrations avec la volonté de maintenir notre présence dans les manifestations auxquelles nous avons participé en 2012 mais elles seront assurées par les administrateurs de la Pastorale Pyrénéenne. En effet, les techniciens chien étant en sous effectif, la priorité est donc donnée au suivi technique des chiens du massif, mission primordiale et fondatrice de la Pastorale Pyrénéenne.

3 - Les partenariats

a) Avec la RACP

Le partenariat avec la RACP est toujours présent mais en 2012 a été peu développé.

Pour 2013, nous souhaitons reprendre les confirmations à titre initial des chiens de protection au travail. La difficulté reste entière car seul Benoît Cockenpot est Expert confirmateur et cela limite donc la possibilité de développement de cette action. Cependant, nous devons être en mesure malgré de tout de relancer ces démarches et encourager les inscriptions de portées de reproducteurs confirmés.

b) Avec l'Association des Eleveurs Transhumants des 3 Vallées (AET3V) et le Centre Départemental de l'Elevage Ovin (CDEO)

Le travail en partenariat avec le CDEO et l'AET3V pour 2013 n'est pas explicite. Ces organismes souhaitent développer une sorte de « plate forme » d'échange de chiots de type bourse aux chiots. Hors la Pastorale est très partagée sur ce projet car cela risque de poser problème à terme quant au suivi technique. Les années d'expérience de terrain auprès des éleveurs utilisateurs ont démontré que les résultats quant à l'efficacité des chiens et la satisfaction des utilisateurs est bien meilleure lorsque le suivi des chiens se fait en amont de la mise en place du chiot. Les réflexions sont donc en court.

Par ailleurs, suite à une enquête de 20 éleveurs menée par le CDEO, il semble que la priorité des éleveurs interrogés concerne la communication en estive. Nous, La Pastorale Pyrénéenne et le Parc national des Pyrénées, sommes en phase de mettre en place des panneaux d'information pour les randonneurs en zone cœur du parc. En effet, pour le moment, la Pastorale Pyrénéenne ne peut mettre en place ses propres panneaux sur cette zone et l'information y est donc restreinte concernant la présence de chiens de protection.

Il a été proposé au CDEO et l'AET3V de participer à ce projet afin de faire par la même une information sur le rôle du pastoralisme. Leur adhésion à ce projet n'a pas encore été prononcée à ce jour.

ANNEXES

Bilan

Le chien de protection, en 2011

En 2011, la Pastorale Pyrénéenne a suivi 392 chiens de protection, soit 47 chiens en plus par rapport à l'année précédente (345 en 2010). L'arrivée de la Technicienne « Chiens de protection » sur le secteur de l'Ariège et de la Haute Garonne a permis à chaque Technicien d'être plus disponible sur leur propre secteur et donc de suivre d'avantage de chiens. Les deux départements où l'évolution a été la plus importante sont l'Ariège, avec 12 chiens suivis supplémentaires en 2011 et les Pyrénées Atlantiques, avec 14 chiens supplémentaires.

L'appui technique effectué par le Pôle Chien de Protection en 2011, s'est réparti sur 254 éleveurs (soit + 24 par rapport à 2010). Certains de ces éleveurs sont propriétaires de plusieurs chiens. Ce nombre est en constante augmentation et ce, dans tous les départements.

Les chiens en estive

L'utilisation du chien de protection poursuit sa progression en zone d'estive puisque l'on passe respectivement de 191 chiens utilisés en estive en 2010 à 203 en 2011, soit + 12 ; tandis que ces mêmes chiens se répartissaient sur 94 estives en 2010 contre 100 en 2011, soit une progression de + 6.

La quantité de chiens suivis en période estivale dans l'Aude, les Hautes Pyrénées et la Haute Garonne reste stable par rapport à 2010.

Dans les Pyrénées Atlantiques le nombre de chiens suivis en période estivale ainsi que le nombre d'estive ont encore augmenté de manière significative (12 chiens suivis et 9 estives supplémentaires). De plus, le nombre de chiots placés et suivis est également en augmentation (10 chiots suivis en 2011 contre 6 en 2010).

En Ariège, l'augmentation du nombre de chiens suivis en période estivale est significative également (+17 chiens en 2011).

La quantité de chiens suivis dans les Pyrénées Orientales (58) a légèrement augmenté. Le nombre de patou suivis non transhumants est en nette augmentation (+10 chiens) en 2011. Ce phénomène s'explique par le fait que plusieurs exploitations sont situées en zone intermédiaire avec risque de prédation et donc que les chiens restent sur ces zones pour protéger les troupeaux. De plus, ce secteur en bout de chaîne, comprend encore plusieurs estives non équipées car le patou n'est pas encore forcément bien perçu. Nous avons donc encore un travail de communication auprès des éleveurs à fournir, d'autant plus que la présence de grands prédateurs sur le secteur peut être amenée à augmenter rapidement (passage d'un loup chaque année).

Les chiots placés et/ou suivis en 2011

Les chiots placés par La Pastorale Pyrénéenne en 2011 sont au nombre de 44.

Ces chiots sont choisis selon des critères d'amélioration de la race (facilité de mise en place, qualité de protection, morphologie...). Ils sont ensuite placés et suivis par le technicien de secteur. C'est la meilleure situation de suivi car elle permet au technicien de rencontrer l'éleveur avant même qu'il acquiert son chiot, ce qui a l'avantage d'envisager le placement dans des conditions optimales. Le fait que le technicien connaisse le chien depuis son plus jeune âge présente des intérêts multiples. En effet, ceci permet de connaître l'histoire du chien et son évolution par rapport au milieu dans lequel il évolue (ce qui est riche d'enseignement, notamment quant au choix des générations futures). Par ailleurs, cela consent à établir une vraie relation de partenariat entre l'éleveur et le technicien.

Les attestations «entretien»

L'association a attesté 313 chiens à l'entretien soit une trentaine de chiens supplémentaires par rapport à 2010. Cette augmentation est à l'identique de celle constatée entre 2009 et 2010.

Les Pyrénées Atlantiques et l'Ariège voient leur nombre d'attestations « entretien » augmenter respectivement de 12 et 14 chiens.

Pour les Pyrénées Orientales, l'Aude et les Hautes Pyrénées celles-ci restent quasiment similaires à l'an passé.

La Haute Garonne a, quant à elle, 2 attestations en moins.

79 chiens suivis n'ont pas bénéficié d'attestation « entretien » en 2011. Ce phénomène est visible dans chacun des départements pyrénéens.

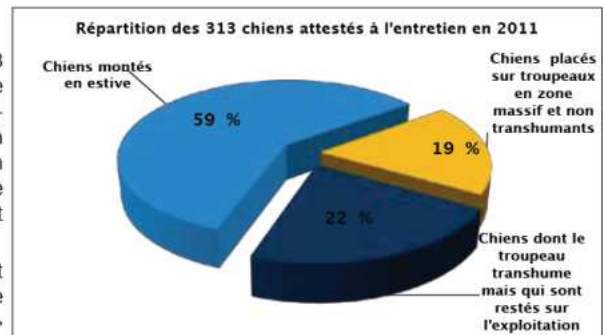
Cet écart entre chiens suivis et chiens attestés « entretien » s'explique par de multiples raisons :

- Le propriétaire du chien n'entre pas dans le cahier des charges qui conditionne l'obtention de la subvention « entretien » : exploitation hors zone massif et sans transhumance dans la dite zone, âge du propriétaire,....
- Le chien ne correspond pas au cahier des charges (chien ne travaillant pas correctement, nombre de chiens trop élevé par rapport aux têtes de bétail...)
- Certains éleveurs pourtant éligibles, n'ont pas formulé de demande de subvention. Il n'est d'ailleurs pas impossible, dans ce der-

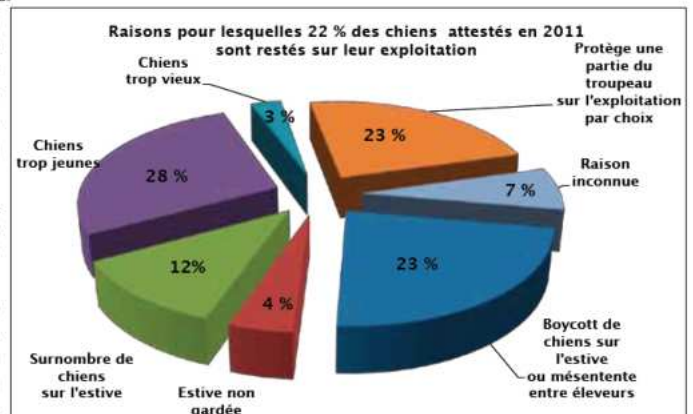
nier cas, que les éleveurs sollicitent la subvention en 2012.

Sur les 313 chiens attestés, 81 % des chiens sont placés sur des troupeaux transhumants. C'est exactement la même proportion qu'en 2010.

Les 19 % restants, sont placés dans des troupeaux situés en zone massif mais qui ne transhument pas. Les éleveurs utilisent les chiens de protection sur les parcours de l'exploitation et/ou en zones intermédiaires. Ces zones intermédiaires entre estives et exploitations, parfois éloignées, souvent entourées de bois et isolées, sont des zones sensibles en termes de prédation. La prise en compte de ces différentes zones en tant qu'espace où le troupeau doit être protégé (Zone Massif) reste une avancée importante pour la protection des troupeaux.



Graphique 13



Les raisons pour lesquelles les chiens restent sur l'exploitation avec un lot de brebis plutôt que de transhumer avec le troupeau sont les suivantes :

- Sur certaines estives collectives, les éleveurs ne montent pas tous leurs chiens pour éviter de suréquiper l'estive et en faciliter la gestion. 8 chiens n'ont pas estivé pour cette raison.
- Souvent, les chiots placés au printemps ne montent pas en estive au cours de la première année car ils sont encore trop jeunes. 19 chiots sont dans ce cas.
- Certains éleveurs laissent un de leurs chiens sur le lot resté à l'exploitation par choix. En effet, il arrive parfois que ce lot de

Bilan

brebis soit important et exposé à la prédation. Dans ces cas là, un des chiens ne transhume pas et protège le troupeau sur l'exploitation. Cette situation concerne 16 chiens en 2011.

- Dans certains secteurs, le boycott des chiens de protection (ou désaccord entre éleveurs) en estive collective reste fort. Cette année 16 chiens ne sont pas montés pour cette raison.
- Parfois les conditions de mise en place du patou sur l'estive sont difficiles et les éleveurs ne montent pas les chiens lors de la transhumance. C'est le cas de certaines estives non gardées ou des estives où les 3/4 du troupeau collectif n'est pas habitué à la présence de chiens de protection (3 chiens sont dans ce cas).

Les Orientations 2012

Le nombre grandissant de chiens de protection suivis et l'effectif humain restant stable, se pose alors la question des priorités...La décision a été prise de mettre l'accent sur le suivi technique des chiots et chiens placés par la Pastorale Pyrénéenne. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, c'est la situation de suivi qui est la plus efficace.

Hormis cela, les techniciens « chiens de protection » vont poursuivre les missions actuelles (conseils auprès des éleveurs pour le suivi technique des chiens, aide au montage de dossier de financement, attestations des chiens au travail, communication lors de manifestations agricoles, etc..)

Le Pôle chiens de protection de la Pastorale Pyrénéenne

Pôle Chien de Protection

Animatrice

Anne Lefebure 06 79 47 86 88
ou 05 61 89 28 50

a.lefebure@pastoralepyreneenne.fr

Les Techniciens Chien de protection

Magali Dejardin 06 72 57 51 26

Secteur Ariège et Haute Garonne

m.dejardin@pastoralepyreneenne.fr

Brice Sigé 06 72 50 95 45

Secteur Hautes Pyrénées

et Pyrénées Orientales

b.sige@pastoralepyreneenne.fr

Bruno Thirion 06 88 36 92 64

Secteur de l'Aude

b.thirion@pastoralepyreneenne.fr

Aurore Lefilleul 06 48 64 40 04

a.lefilleul@pastoralepyreneenne.fr

Le RBA : organisation 2012

Pour cette saison d'estive qui commence, le Réseau de Bergers d'Appui est composé de 4 Bergers d'Appui et couvre la période du 4 juin au 31 octobre.

L'objectif du RBA est de venir en aide aux bergers et éleveurs qui en font la demande suite à une prédation ou prévenir de celle-ci.

Les Bergers d'Appui montent toute la saison sur les estives en renfort ponctuel (3 à 4 jours maximum) pour aider au regroupement suite à une prédation ou un épisode

long de mauvais temps ou encore pour conseiller sur le montage de parc. L'effectif étant restreint cette année **la priorité sera donnée aux actions sur les zones sensibles et sur les estives qui sont dans une démarche de mise en place de moyens de protection**. Les estives ne répondant pas à ces critères pourront éventuellement être aidées si l'effectif humain le permet et si l'estive est gardée.

Le Réseau de bergers d'Appui ne peut se substituer à un service de remplacement,

ce n'est pas sa vocation.

Contactez le Réseau de Bergers d'Appui

Directrice

Anne Lefebure 06 79 47 86 88 ou 05 61 89 28 50

a.lefebure@pastoralepyreneenne.fr

Les bergers d'appui

Pierre Jorge 06 48 64 40 22

Gérard Rolland 06 48 64 40 17

Christian Balthasar 06 48 64 40 45

Arnaud Leblanc 07 86 98 12 05

Offre de Souscription pour le livre «Past'oral»

Textes et photographies : Olivier Cazes - Illustrations : Régine Bedin

17.00 € au lieu de 23.00 € Parution novembre 2012



Past'oral est un livre sur le pastoralisme et la tradition orale pyrénéenne perpétuée lors de veillées dans la cabane du berger. Si ces pages naviguent entre imagerie populaire et réalité actuelle, c'est un livre de mémoire et d'hommages à des hommes et femmes qui occupent, préservent et gèrent avec passion un territoire souvent difficile. L'ouvrage regroupe des photographies noir et blanc (ovins en Ariège), des illustrations et des textes. Ces derniers sont le fruit de l'imagination, de collectes d'anecdotes auprès des acteurs pastoraux, de contes et légendes pyrénéens revisités.

Pour en voir et savoir plus : loeilalafete.fr/pastoral ou : livrepastoral@gmail.com

Livre en auto édition - Format 24 cm x 17,3 cm - 96 pages - Couverture cartonnée pelliculage mat - Reliure cousue - Papier 150g/m², recto/verso en quadrichromie - Poids 293 g - Imprimeur certifié PEFC, FSC, IMPRIM'VERT

En souscrivant avant le **30 septembre 2012** (parution en automne, pensez aux cadeaux de fin d'année), vous bénéficiez d'un tarif préférentiel sur le prix de vente public (23.00 €) **et contribuez à la publication de cet ouvrage.**

1 exemplaire x 17.00 € + frais d'expédition (tarif lettre) : 4.40 €

2 livres et plus : 17.00 € par livre + 4.40 € frais d'expédition (tarif lettre) + 1.30 € par livre commandé

NOM/Prénom..... Adresse.....

Code postal..... Ville..... E mail.....

déclare souscrire à l'achat de.....exemplaire(s) de «Past'oral» et versé (livre(s) + frais de livraison)..... € par chèque à l'ordre de Olivier Cazes. 1 € par livre vendu est reversé à l'Association Dominique. E-mail : assoc.dominique@free.fr

Date et Signature

Bon à retourner accompagné du chèque libellé à : Olivier Cazes, 8 rue Notre Dame Del Puig, 66820 Vernet les Bains

Technique

Patouche à mes potes

Socialisation du chien de protection à différentes espèces, autres que les ovins

Dans notre imaginaire, on associe de suite le patou aux moutons, Belle avec Sébastien. Pour beaucoup, le patou n'a de place que près de l'homme ou des brebis. Les expériences suivantes nous montreront que le chien de protection peut se lier à différentes espèces et les défendre à condition de réaliser une bonne socialisation entre le chien et les animaux. Les techniciens de la Pastorale Pyrénéenne participent à ces expériences nouvelles dans le but de les comprendre et de les peaufiner. Différentes techniques de mises en place commencent à être comprises et permettent d'imprégner le chien à d'autres espèces que la brebis.

Tout repose en fait sur le principe de socialisation. Le chien est un animal social qui vit au sein d'un groupe, où les individus interagissent et vivent en hiérarchie les uns par rapport aux autres. C'est à partir de 3 semaines que le chiot réalise l'apprentissage et le développement de ses relations sociales. C'est durant cette période que le chiot s'imprègne, apprend les signaux de communication à l'intérieur de son espèce : c'est la socialisation intra-spécifique ; mais aussi avec les autres espèces : c'est la socialisation interspécifique. Le principe d'attachement du chien de protection à son troupeau repose sur ce phénomène de socialisation. Les animaux rencontrés par le chiot durant les 2-3 premiers mois de sa vie vont devenir « ses amis ». Passé cet âge, le chiot va passer en phase d'aversion, et ira moins spontanément à la rencontre d'espèces nouvelles et peut développer de la méfiance.

Les animaux rencontrés par le chiot durant les 2-3 premiers mois de sa vie vont devenir « ses amis ». Passé cet âge, le chiot va passer en phase d'aversion, et ira moins spontanément à la rencontre d'espèces nouvelles et peut développer de la méfiance.

Socialisation aux caprins

La mise en place d'un chien de protection sur un troupeau de chèvres est une technique similaire à celle sur brebis à quelques nuances près. Le chiot doit provenir d'une bergerie, pas nécessairement d'un élevage caprin. Au sevrage, le transfert d'affection d'une espèce vers une autre est un processus très rapide. Le chiot peut avoir grandi jusqu'à 2 mois avec des brebis, il recherchera très vite le contact avec d'autres animaux à son arrivée à la chèvrerie. Mais attention, les chèvres ont un tempérament plus « percutant », qui peut dissuader le chiot de créer du lien avec elles. Pour favoriser au maximum la réussite de son intégration, il faut intégrer le chiot dans la chèvre-

rie au début du printemps en l'isolant avec un lot de chevrettes sevrées pendant 2 à 3 mois. La chèvre étant un animal très curieux, il est important que les mères puissent observer le chiot durant cette période, le sentir... Son intégration dans le troupeau en sera grandement facilitée plus tard.

Pour un chiot grandissant en bergerie avec des brebis, il est important de le socialiser aux caprins, si plus tard le chien doit se trouver dans un espace voisin de chèvres. Quelques cas sont recensés où des chiots socialisés uniquement aux brebis considèrent une fois adulte, les chèvres comme un élément étranger au troupeau, voire même un danger pour celui-ci... avec les conséquences que l'on imagine. Pour anticiper de tels cas, il semble judicieux d'introduire dans le lot d'agnelles ou de brebis avec lesquelles grandit le chiot, quelques chevrettes. Si à 2 mois, le chiot accepte de créer du contact avec tous les animaux qu'on lui présente, il n'en sera pas de même à l'âge adulte.



Hordago, ses chevrettes, et son abri, fait de 4 palettes et un petit passage, pour protéger les croquettes de l'appétit des cabris et permettre au chiot d'avoir un espace de tranquillité. @ Sigé 2012

Socialisation aux bovins

Intégrer un chien de protection parmi des vaches est une mission difficile mais pas impossible. Les 4 expériences suivantes nous éclairent sur le sujet et nous permettront de comprendre les phases d'une socialisation plutôt délicate.

En 2002, un éleveur ariégeois reconvertit son atelier ovin viande en bovin laitier. Les brebis ont été vendues au fur et à mesure et lorsqu'il n'en resta plus



Crack et ses charollaises @ Thirion 2009

que 7, le patou partit vivre avec le lot de génisses dans un pré voisin. L'effet numérique a eu son importance. A noter qu'Hercule n'est allé que plus tard vivre avec les vaches suitées lorsque les génisses y ont été intégrées. Un autre exemple nous vient de la commune de Melles, où un chiot, Casimir, fut placé en 2007 dans le parc de 4 vaches âgées de 3 mois, avec une case pour se réfugier. Quelque temps après, le chiot suivit les vaches et les vaches laitières au pré, son intégration fut d'autant plus facilitée que les mères côtoyaient régulièrement le troupeau de brebis et leurs patous. Il n'était pas rare que les vaches viennent sentir le chien et lui, les lécher. Un lien affectif fort peut donc se créer entre un chien et des vaches. Un autre exemple venu du Béarn confirme l'expérience précédente. Le chiot avait une case près du box des veaux. Privé de tout contact avec d'autres espèces (homme, chien...), il partit très vite créer du contact avec les veaux, et finit par les suivre plus tard aux prés avec les mères. Sans que celles-ci ne le rejette ; il faisait parti du décor, de l'étable au début, du pré ensuite.

Autre cas intéressant, celui de Crack dans la Drôme, qui a été placé à l'âge de 4 mois sur un lot de génisses en stabulation. Auparavant, sa socialisation inter-espèces avait débuté sur des brebis. Les génisses l'ont très vite accepté d'autant plus que le chien leur montrait des signes de soumission sans peur excessive.

La difficulté première de la socialisation d'un chien de protection avec des bovins est de favoriser les relations entre ces 2 espèces tout en veillant à la sécurité du chiot. Au sein d'un troupeau de brebis, les chiots se font souvent marcher dessus par les brebis. Le mal est plus psychologique que physique. Par contre, un seul sabot de vache sera fatal au chiot. C'est pourquoi, le démarrage d'un chiot sur

Technique

une « espèce support » comme la brebis, est un bon compromis. Le chiot apprend à vivre avec des animaux, à communiquer avec. Vers l'âge de 4-5 mois, le chiot est plus mature physiquement et mentalement pour être placé sur un lot de jeunes bovins. Il doit être alors privé définitivement de tout contact avec son « espèce support de socialisation » car il aura tendance à aller vers le plus agréable.

Socialisation aux porcins

Deux expériences intéressantes ont été menées en Ariège en 2005 et 2007. Un éleveur de porcs gascons en plein air à 1200m souhaitait dissuader les sangliers de venir saillir ses truies. Pour cela, il a placé des patous au sein de ses parcs. Le premier chien placé, Patouch,

était issu d'un élevage chez des particuliers. N'ayant connu que le contact humain, son introduction au sein du parc aux cochons fut relativement difficile. Recherchant plus le contact avec l'éleveur qu'avec les porcins, la socialisation du chiot au groupe fut longue et difficile. Au bout de quelques mois, le chiot a tout de même compris où étaient son espace de vie et son groupe social, assurant probablement son travail d'intimidation car aucun sanglier n'est parvenu dans le parc des truies. Par la suite, le chien saisit l'opportunité de quitter régulièrement le parc pour venir s'installer près de la grange où il finit sa vie.

Souhaitant ne pas renouveler son erreur de départ, l'éleveur fit appel à la Pastorale qui lui plaça un chiot, Cinna, née au contact d'animaux en bergerie. Sa socialisation aux porcins a été grandement facilitée par une mise en place idéale. Cinna fut placé dans un box avec des porcelets aussi grands qu'elle (environ de 10 kgs) pendant 4 mois. Puis la sortie en parc électrifiée fut une réussite : la jeune chienne ne quitta pas le jarret de ses copains. Au dire de son éleveur : « elle les suivait partout, elle jouait avec sans leur faire de mal... elle en était amoureuse ». Mais comme toute belle histoire a une fin, un beau jour, Cinna trouva plus sympathique de quitter son champ de boue et de partir courir les bois avec le troupeau de chèvres laitières de l'exploitation.

Ces deux expériences montrent que la mise en place d'un chien sur porcins est possible. La première expérience prouve qu'un chien non imprégné à d'autres espèces que l'humain dans son jeune âge va difficilement développer un attachement pour d'autre espèce par la suite. Le comportement territorial de ce chien est lié au manque d'imprégnation aux animaux dans sa jeunesse. La seconde nous prouve qu'une intégration aux porcins est possible et facilement réalisable en plaçant le chiot au milieu de jeunes animaux dans un espace hermétique. Ensuite,



Copains comme cochons @ S.Chéramy 2005

il est intéressant de noter que lorsque le chien a le choix de son groupe social (porcs, chèvres, ou humains), il choisit le plus simple et le plus attrayant.

Socialisation aux équins

Une expérience originale s'est produite en 2011 avec un chiot placé dans un parc en compagnie de brebis

suitées, d'une ânesse et de jeune ânon. Très vite, le chiot compris qu'il se devait d'éviter le voisinage des brebis qui ne supportaient de le voir rôder près des agneaux. Face aux coups de tête, il trouva refuge entre les pattes de l'ânon et en fit son meilleur copain de jeu.

De cette anecdote émane une nouvelle fois le fait que le chiot recherchera le contact



L'ânon et son patou...@ B.Sigé 2011

avec l'espèce la plus sympathique à ces yeux. La socialisation à une espèce demande un conditionnement qui interdit aux chiots de développer des liens trop importants avec d'autres espèces que celle souhaitée.

Socialisation aux alpagas

Le patou, ça fait « tout », même de protéger un troupeau d'alpaga. L'exemple suivant montre qu'une mise en place stricte du chien permet des résultats insolites. Lhasa est née dans un troupeau de brebis au Pays Basque. A 2 mois, elle rejoint les monts du Cantal et est placée dans un lot de jeunes alpagas de 6 mois. Les deux premiers jours, le chiot fut enfermé dans sa case près de ces nouveaux amis, afin de créer l'envie de les rejoindre. Au troisième jour, aussitôt la case ouverte, Lhasa est partie à la rencontre des alpagas comme si elles les avaient vu toute sa vie. La transition affective de la brebis vers l'alpaga fut donc immédiate. Elle passa 2 mois avec ses 7 acolytes dans 50 m². Les alpagas adultes rentraient régulièrement dans le bâtiment et pouvaient donc voir, sentir, cette boule blanche qui déambulait dans l'aire paillée des jeunes sevrés. La mise au pré eu lieu



Oh, un alpatouga !! @ B.Sigé 2012



Pas touche à mon alpaga @ B.Sigé 2012

Technique

vers l'âge de 5 mois, et la chienne fut très vite acceptée par l'ensemble du troupeau.

Mr Matton a donc fait une mise en place classique (sevrage à 2 mois, avec de jeunes animaux sevrés, bâtiment hermétique...), grandement facilitée par le choix d'un chiot bien socialisé aux animaux dès son plus jeune âge. L'attachement d'un chien aux alpagas n'étant pas chose ordinaire, l'éleveur a minimisé ses rapports avec le chiot afin que ce dernier cherche au maximum le contact avec son lot car ces camélidés sont plutôt avares en contact. Ce sont des animaux grégaires mais peu démonstratifs en rapports affectifs (par exemple, les mères ne lèchent pas leurs petits...).

Socialisation aux volailles

Diverses tentatives de mises en place de chiens de protection sur volailles ont été tentées, couronnées de plus ou moins de succès. La socialisation du chiot aux volailles est très complexe. Plusieurs facteurs limitants nuisent souvent à la réussite : caractère joueur du chiot, fragilité des animaux, absence d'échanges affectifs, ennui... De plus, les canards sont très sensibles au stress que peut provoquer la présence mobile du chien. Et parfois déclencher des pathologies telles que la Riemerella ou la Réovirose suite à des épisodes de stress.

La mise en place décrite maintenant vise particulièrement la gestion de ce stress. Un éleveur du Rouergue a placé dans son élevage de canards, un chiot de 2 mois, né en bergerie. Le but n'est pas de le socialiser exclusivement aux canards, mais de lui apprendre à évoluer sur un territoire tout en respectant les canards qui y vivent dessus. Pour l'instant, le chiot ne va dans les parcs qu'en présence du maître. Ce dernier insiste pour éduquer son chiot à ne pas courir près des canards et à inhiber tout jeu. Le reste du temps, le chien le passe dans un chenil. Le fait de ne prendre du plaisir que dans les parcs et en présence des canards nous semble la meilleure des mises en place à réaliser avec un chiot. Le but étant de donner de plus en plus d'autonomie au chiot et donc, à terme, le laisser seul jour et nuit dans les parcs à canards. L'expérience

est en cours et la Pastorale suit attentivement les résultats.

Une autre mise en place convaincante fut de placer au sein d'un élevage de poules pondeuses en plein air, un ancien chien de protection, devenu trop familier avec l'homme et indépendant envers son troupeau. Ce mâle adulte se fit rapidement à sa nouvelle vie de chien territorial, accepta de suite les poules, espèce qu'il côtoyait à son ancienne ferme. Durant sa présence, les pertes furent quasi inexistantes par l'effet dissuasif sur les prédateurs aériens et terrestres. Dans ce cas, qu'on ne peut pas parler vraiment d'imprégnation envers les poules. Généralement, une bonne mise en place et une bonne socialisation du chiot à son troupeau s'observe par la présence continue du chien dans le périmètre du bétail. Le territoire d'action du chien



Chiot en parc avec des canards chez M. Mailhet @ B. Sigé 2012

est défini par son attachement au troupeau qui agit sur lui comme un aimant, et permet au chien de travailler en autonomie. Le fort attachement d'un chien à son troupeau permet de créer une barrière immatérielle qui lui fait respecter les limites mouvantes du troupeau. Ici, ce sont des limites matérielles, en l'occurrence des clôtures électriques, qui délimitent le périmètre d'action de ce mâle adulte. On a donc à faire à un chien territorial, qui défend un territoire tout en respectant les animaux qui y vivent et si possible d'un caractère calme pour les déranger le moins possible. Tel semble être le chien idéal pour protéger de la volaille.

Bilan

Après toutes ces expériences, peut-on à présent encore croire que le patou suit instinctivement les brebis, qu'il a ça dans le sang depuis des générations ? Ces exemples dé-

montrent que ce n'est pas d'instinct que le patou pyrénéen vit avec l'alpaga sud-américain. Mais, c'est bien le conditionnement mis en place par l'éleveur qui va lier à vie un prédateur et une proie en jouant sur la facilité qu'ont les animaux à se socialiser à d'autres espèces. Ces chiens ne protègent donc pas de façon innée les brebis et autres espèces.

Il ressort des diverses expériences de socialisation que l'intervention de l'homme est indispensable pour qu'il y ait un attachement inter-espèce. C'est l'environnement dans lequel évolue le chiot qui conditionne ce que sera le chien adulte. Le Montagne des Pyrénées est un animal sociable. Il est capable de se lier d'affection avec n'importe quel autre espèce, si cette mise en contact s'est effectuée au bon moment et dans de bonnes conditions (ceci est vrai pour toutes les races canines). Si le chiot est placé pendant cette phase de socialisation en contact avec des alpagas par exemple, ceux-ci deviendront alors une espèce amie.

Un autre fait notable est qu'il est indispensable que le chiot soit né en bergerie ou aux contacts d'animaux pour réussir une socialisation inter-espèces.

Ensuite, les principes de mise en place du chiot sur différentes espèces sont quasiment les mêmes : placer le chiot individuellement en bâtiment auprès d'un lot d'animaux accueillant et dans un espace hermétique, avec un minimum de présence humaine. Parfois, certaines mises en place requièrent de mettre plus de distance entre le chiot et l'humain pour favoriser les contacts avec les animaux (bovins, alpagas...) d'où l'équilibre encore plus difficile à trouver entre favoriser l'attachement aux animaux et la création d'un lien entre le maître et son chien. Cet équilibre fragile définira en grande partie les qualités de protection du chien pour le reste de sa vie. Certains animaux peuvent présenter des dangers pour un jeune chiot qui ne sera pas assez réactif face aux comportements de son nouveau groupe social (équins, bovins). Son démarrage sur une espèce support comble durant les premiers mois ce handicap.

Il ressort aussi de ces expériences que le chiot se socialise aux espèces les plus agréables si on lui laisse le choix. Il préfère la compagnie de certaines espèces à d'autres, ou celle de l'homme aux animaux. Dans le cadre d'une mise en place sur une espèce différente de l'ovin, c'est donc à l'éleveur de choisir l'espèce à laquelle le chiot doit se socialiser et non pas lui laisser de choix en lui exposant d'autres alternatives plus simples (chiens, brebis, enfants...). C'est l'éleveur qui définit l'avenir de son chien et non l'inverse.

Brice Sigé

Technicien chien de protection
de la Pastorale Pyrénéenne

Un peu d'histoire

Origine et histoire du chien de protection de troupeau

La présence et l'utilisation du chien de protection de troupeau est indissociable de l'histoire du pastoralisme. Dans les Pyrénées, l'origine du Patou est immémoriale. Les fouilles archéologiques révèlent qu'en Europe occidentale un certain type de chiens de grande taille et de forte ossature apparaît à partir de l'âge de bronze, à l'occasion de migrations en provenance d'Asie Mineure, région où l'utilisation du chien de défense dans la pratique pastorale est attestée dès les plus anciens documents littéraires, comme certains textes hittites du II^e millénaire av. JC.

Dans la Rome antique, un traité d'agriculture et d'économie rurale décrit précisément le chien de protection de troupeau et énumère ses critères de sélection (Varron "De re rustica" -37 av. J.C.) : "Le chien est indispensable pour ceux qui élèvent des animaux à laine. Il est le gardien du bétail en général mais il est le défenseur naturel des brebis et des chèvres. Le loup est là sans cesse qui les guette et nous lui opposons les chiens (...). Pour ce qui est de l'extérieur, prenez les de belle forme, de grande taille, avec les yeux noirs ou roux, les narines de même couleur, les lèvres rouges tirant sur le noir, ni trop retroussées, ni trop pendantes (...) Il est essentiel également que les chiens aient la tête forte, les oreilles longues et souples, le cou gros et bien attaché, les cuisses droites et tournées plus en dedans qu'en dehors, les pattes larges, les doigts écartés, les ongles durs et recourbés, l'épine du dos ni saillante ni convexe, la queue épaisse, la voix sonore, la gueule bien fendue et le poil blanc de préférence afin qu'on puisse facilement le distinguer des bêtes fauves pendant la nuit."

On reconnaît à travers les âges le même type morphologique et globalement les mêmes caractéristiques dictées par leur fonction que chez nos Patous actuels, de même, on peut observer dans presque tous les massifs montagneux européens, une race locale de grands chiens blancs utilisés pour la garde et la protection des troupeaux. Il est intéressant de retrouver les similitudes et la proximité raciale de chiens aussi éloignés géographiquement que le Montagne des Pyrénées et le berger des Tatras en Pologne ou le Kuvasz en Hongrie pour ne citer que ceux là.

Au cours de l'histoire en France et jusqu'il y a environ 300 ans, les chiens de protection, loin d'être une spécificité Pyrénéenne étaient les auxiliaires indispensables du berger dans toutes les régions où se pratiquait le pastoralisme. Il ne faut pas perdre de vue le fait que si nous trouvons actuellement des isolats de populations de chiens de protection dans la plupart des montagnes d'Europe, c'est parce que c'est là que se sont réfugiés les derniers prédateurs. Aux temps Mérovingiens, en Gaule, l'ours est encore très largement répandu dans toutes les forêts de plaine, quand au loup, il est encore pratiquement partout présent en nombre au XVIII^e siècle en Europe continentale.

Toute l'Antiquité classique et le Moyen Age européen n'ont connu comme auxiliaire pastoral que le chien de défense. Comme l'a montré Xavier de Planhol dans une communication du *Bulletin de l'Association des géographes français* N° 370 de Mars 1969, le chien de conduite est une technique récente, diffusée à partir de l'Islande où elle est apparue avant le treizième siècle. Et qui a pu se propager lentement vers le sud par l'Ecosse, l'Angleterre et à partir du XVIII^e siècle par le Nord de l'Europe à la faveur de la disparition des loups et autres bêtes fauves, permettant l'évolution du chien vers des races de plus petites taille et agiles, rendues nécessaires par un nouveau paysage agricole de champs ouverts exigeant un parcours précis des animaux.

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, surtout dans les régions montagneuses, les deux chiens vont coexister, l'un, petit vif et rapide faisant manœuvrer le troupeau, l'autre, molosse lent et puissant, le défendant contre les prédateurs. L'extermination totale des loups en France va entraîner l'inutilité, puis la désaffection et la disparition des chiens de protection de troupeau en France excepté dans quelques vallées pyrénéennes où la persistance des ours a justifié jusqu'à aujourd'hui leur maintien au troupeau.

Le Patou, nommé hors de sa région «Chien des Pyrénées», puis «Montagne des Pyrénées» impressionne par sa force et sa prestance et séduit par sa prévenance et son dévouement envers son troupeau. Sa capacité d'attachement interspécifique développée pour favoriser son intégration au troupeau se reporte sur les personnes lorsque le chiot évolue en milieu familial.

Parallèlement à sa fonction de gardien de troupeau, le Patou entame très tôt une carrière de chien de compagnie. En 1675 le fils naturel de Louis XIV et de Mme de Montespan, le jeune Duc du Maine, alors dans sa sixième année séjourna aux eaux de Barèges, il se lia avec un chiot, au point de l'adopter et de l'emmener à Versailles. Deux ans plus tard, le Marquis de Louvois, ministre de la guerre du Roi Soleil, voulut aussi son Patou, le chien qu'il acquit à Betpouey fit aussitôt sensation à la cour.

La relation de confiance et de complicité entre un enfant et un Patou continua ensuite à po-

pulariser l'image de ce «doux géant» à travers les récits de la Comtesse de Ségur vers 1850, puis dans les années 1960 avec la diffusion à la télévision du feuilleton Belle et Sébastien, en attendant la sortie du film de même nom prévue pour Noël 2013 et tourné actuellement par Nicolas Vannier. L'essor du Montagne des Pyrénées en qualité de chien de compagnie coïncide avec les débuts d'organisation de la cynophilie à la fin du XIX^e, depuis il s'est propagé sur tous les continents, au point d'être à l'heure actuelle la race canine française la plus représentée dans le monde.

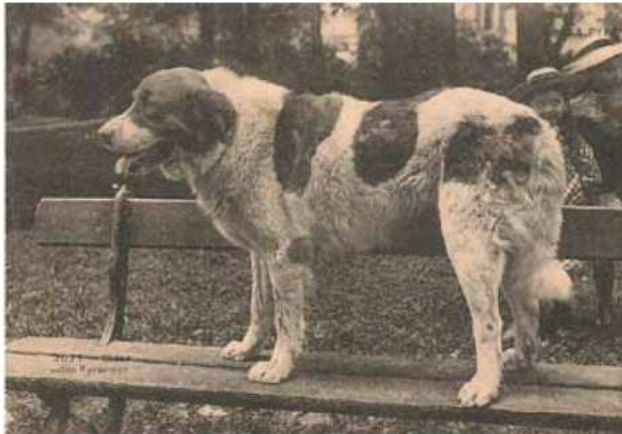
De nombreux documents attestent que l'on trouvait autrefois des chiens des Pyrénées plus fortement tachés qu'aujourd'hui, cependant le chien totalement blanc avait toutes les faveurs au début du XX^e de la part des acquéreurs originaires surtout d'Angleterre, de Belgique et du Nord de la France. Pour répondre à cette demande renforcée dans les années 60 par le succès du feuilleton «Belle et Sébastien», la robe blanche fut favorisée par la sélection, malheureusement souvent liée à une dégénérescence de la pigmentation des muqueuses, ce qui a conduit les responsables du standard de race de l'époque à ne reconnaître comme étant de race pure que les chiens dont la truffe, les lèvres et les paupières sont parfaitement noires.

Tandis qu'au cours du XX^e s le Patou conquérait



Un peu d'histoire

le monde en qualité de chien de compagnie, sa fonction de protecteur de troupeau s'ame-



nissait pour ne subsister que dans quelques fermes du Béarn où il continuait d'assurer son rôle traditionnel dans les zones fréquentées par les derniers ours. La réémergence

de son utilisation pastorale en France date du milieu des années 80, à partir de la vallée du Rhône, pour remédier au problème d'attaques des troupeaux par des chiens divagants.

L'impulsion vint de la publication par la revue «Pâtre» (N° 314) d'une expérimentation du centre de recherche zootechnique de l'état de l'Idaho (USA) sur l'utilisation de chiens pour la protection des troupeaux contre les prédateurs, où les résultats furent probants, le montage des Pyrénées s'étant révélé de loin la race la plus efficace. Dès 1824, un couple de chiens des Pyrénées avait été expédié en Amérique par le général de La Fayette, chaudement recommandés par celui-ci «pour leur inestimable valeur à protéger les trou-

peaux contre les loups et les bêtes fauves». Mais il semblerait que ce couple n'ait pas fait souche et que les Patous utilisés dans l'Idaho fussent issus de chiens des Pyrénées importés pour la compagnie dans les années 1930.

L'efficacité du Patou au troupeau contre les chiens errants a rapidement fait ses preuves et la pratique s'est répandue en France. Le retour des loups dans les Alpes de même que la réintroduction d'ours dans les Pyrénées a conduit à la fin des années 90 l'Etat à promouvoir et subventionner les chiens de protection dans les zones concernées. Pour les Pyrénées, les utilisateurs s'organisèrent en association privilégiant un appui et un suivi technique de qualité et l'utilisation exclusive de chiens de race Pyrénéenne.

Benoît Cockenpot

Eleveur Caprin
Administrateur à la Pastorale Pyrénéenne
Et Expert confirmateur de Montagne des Pyrénées

Membre de la RACP

La Pastorale Pyrénéenne en ligne

De multiples informations sur les moyens de protection des troupeaux, le pastoralisme pyrénéen et l'association sont disponibles sur notre site internet

<http://www.pastoralepyreneenne.fr>

« Guide pour l'acquisition, la mise en place et l'utilisation d'un chien de protection »



L'utilisation du chien à la protection des êtres et des biens est très ancienne. Ce guide n'a pas pour vocation de décrire l'historique du passé commun qui lie l'homme et le chien, il a pour but de décrire les différents modes de fonctionnement du chien afin d'aider les utilisateurs, de plus en plus nombreux aujourd'hui, à s'assurer d'une mise en place la plus efficace et le plus facile possible.

Prix : 5 € net, port compris.

La Pastorale Pyrénéenne

94 Ter avenue François Mitterrand - 31800 Saint-Gaudens

Tél / Fax : 05 61 89 28 50

Courriel : ppsiege@pastoralepyreneenne.fr

Site internet : www.pastoralepyreneenne.fr

BULLETIN D'ADHESION



LA PASTORALE PYRENEENNE
94 ter, avenue François Mitterrand
31800 Saint-Gaudens
☎ 05 61 89 28 50
☎ 06 79 47 86 88
ppsiege@pastoralepyreneenne.fr
www.pastoralepyreneenne.fr

Mme Melle Mr

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

☎ : Courriel :

Eleveur Apiculteur Berger Vacher

Autre Profession (préciser) :

Autre Utilisateur de la Montagne (préciser) :

Première adhésion

Ré-adhésion

Cotisation individuelle : 15 euros

Dons : 15 € 30 € 50 € 100 €

Cotisation Association : 50 euros

200 € 500 € Autre

Je souhaite m'impliquer dans la vie de l'Association

Si vous ne souhaitez plus recevoir La Lettre de La Pastorale Pyrénéenne
Veuillez nous en informer par retour de courrier

Pour toute adhésion ou don à notre association, merci de nous envoyer un chèque à l'ordre de La Pastorale Pyrénéenne accompagné de ce bulletin complété. Vous recevrez en retour un reçu fiscal vous permettant de déduire 66% de votre don/adhésion du montant de vos impôts sur le revenu, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Technique

A propos de stérilisation....

La stérilisation consiste à supprimer chez l'individu l'aptitude à reproduire. Elle est pratiquée sur les mâles de la plupart des espèces domestiques depuis la nuit des temps, l'opération étant facilitée par la situation externe au corps des glandes sexuelles. En ce qui concerne l'espèce canine elle est de nature chirurgicale principalement.

Chez le chien on parle de castration: on pratique le retrait des testicules après ligature des cordons testiculaires. La ligature et l'ablation d'une portion du canal déférent qui achemine les spermatozoïdes vers l'urètre, opération dénommée vasectomie, est aussi une méthode de stérilisation mais elle n'est qu'exceptionnellement utilisée chez nos animaux domestiques.

Tout récemment une technique nouvelle a fait son apparition, basée sur la pose d'un implant hormonal induisant une «infertilité temporaire» du chien.

Chez la chienne la stérilisation chirurgicale porte le nom d'ovariectomie ou d'ovario-hystérectomie suivant que l'on retire uniquement les ovaires ou les ovaires et l'utérus (on parle alors plus communément de «totale»). On réalise l'ablation uniquement des ovaires lorsque la chienne est impubère ou lorsqu'elle est en anoestrus, c'est-à-dire en repos sexuel, la totale étant pratiquée dans tous les autres cas. L'opération, nécessitant d'accéder à ces organes par voie abdominale (laparotomie) ne s'est développée que plus tardivement, conjointement aux progrès de l'anesthésiologie.

Il est également possible d'induire chimiquement un blocage de l'activité sexuelle femelle: cette technique permet la suppression des chaleurs, temporairement ou définitivement, au moyen d'injections successives d'hormones ayant un effet progestatif. Mais ce n'est pas toujours sans effets secondaires, préjudiciables pour la santé de la chienne, d'où l'abandon progressif de cette méthode au profit de la chirurgie.

L'indication de la stérilisation dans l'espèce canine relève avant tout de la convenance: supprimer les divers désagrèments pouvant accompagner l'expression de la sexualité comme les difficultés de contrôle des individus, les fugues, les bagarres entre mâles, les gestations indésirables....Mais on lui reconnaît également des indications variées dans les multiples pathologies touchant les organes génitaux.

La stérilisation peut être réalisée à tout âge mais le bénéfice maximum en est tiré si elle est précoce.

Les mâles seront préférentiellement castrés au cours de leur première année. Les femelles seront opérées si possible avant la

puberté. La croyance qui consiste à leur laisser exprimer une chaleur au préalable et, a fortiori, avoir une portée, est erronée (voir plus bas).

Les conséquences de la stérilisation sur l'individu sont de deux ordres : physiologique et comportementale.

On constate dans les deux sexes une tendance (inconstante) à l'embonpoint, que l'on peut contrôler par un régime alimentaire approprié mais surtout par l'activité physique.

Chez la femelle peuvent apparaître des épisodes d'incontinence urinaire, également inconstants, d'origine mal connue, et auxquels on remédie efficacement par traitement

dra l'émergence des comportements agressifs liés au statut sexuel.

La chienne, quant à elle, passe une grande partie de l'année en anoestrus, c'est-à-dire en repos sexuel...La production d'œstrogènes (la folliculine principalement) se limite à la phase d'œstrus (les chaleurs), soit à peine plus de deux semaines, approximativement tous les six mois. Durant les chaleurs la chienne pourra avoir tendance à la fugue, mais elle est le plus souvent «servie» à domicile!

A la phase de chaleurs succède une période au cours de laquelle la chienne est sous l'effet de la progestérone, qui est l'hormone de la gestation sécrétée par les corps jaunes issus des ovulations survenues pendant les cha-



Dessin : Alain Chrétiens

médical. Par contre, grâce à la stérilisation on réduit considérablement les risques d'apparition de tumeurs mammaires.

Mais c'est surtout au niveau comportemental que l'on observe les principales modifications. La sécrétion de testostérone dès la vie embryonnaire met le mâle dans une disponibilité sexuelle permanente. De par sa nature, cette hormone est à l'origine d'un état agressif propre à ce sexe, plus ou moins marqué selon les individus. Cette agressivité s'exprime au travers des conflits et des bagarres entre mâles, ainsi que dans une tendance à la fugue... La castration est l'indication médicale de choix pour effacer ces comportements. Mais, si on assiste généralement à une baisse globale de l'agressivité, elle n'est, en aucune manière, une solution à tous les problèmes d'agressivité (de type hiérarchique en particulier). Par contre, pratiquée précocement par convenance, la castration prévien-

leurs. Cette phase dure environ deux mois: à remarquer qu'il s'agit là de la durée d'une gestation. A la suite de la mise-bas éventuelle ou de la disparition des corps jaunes en l'absence de gestation, la chienne rentre alors en anoestrus, une période très variable pouvant atteindre plusieurs mois. Il en résulte que la stérilisation aura, a priori, peu de répercussions sur le comportement de la chienne.

L'accession à la reproduction est considérée par certains comme nécessaire, voire indispensable, à la réalisation personnelle de leur chienne. La gestation et surtout la maternité qui s'en suit ayant des conséquences bénéfiques sur le caractère de celle-ci. Mais la maternité ne constitue pas une étape indispensable pour prétendre à la maturité. Une telle croyance relève plus de l'anthropomorphisme que de la réalité: en effet dans les groupes sociaux de chiens et de loups, seuls les individus dominants se reproduisent.. C'est donc la maturité sexuelle avec la venue des pre-

Technique

mières chaleurs qui constitue l'élément de positionnement et de stabilité de la femelle au sein de la société.

Une question reste à aborder: la stérilisation modifierait-elle, en les altérant, les compétences que l'on est en droit d'attendre de nos chiens de protection?

Au cours de sa première année le chien va tenter d'exprimer les aptitudes pour lesquelles il a été sélectionné: en effet l'homme a cherché avant tout à faire du chien un auxiliaire. Il en a fixé pour ce faire les différentes aptitudes par des croisements appropriés, à l'origine de la notion de race. C'est malheureusement aujourd'hui un critère très peu pris en compte dans le choix d'un chien, au profit, la plupart du temps, de considérations morphologiques. Grâce au dressage, et dans le cas présent des chiens de protection, sans dressage par-

ticulier (avec seulement un minimum de manœuvres correctrices), on va pouvoir exploiter ces aptitudes. Celles-ci sont du domaine de l'inné car inscrites génétiquement dans la panoplie comportementale de l'individu. Conjointement à l'éclosion de ces aptitudes à la protection vont s'ajouter les diverses expériences et les apprentissages personnels que le chien va connaître. La physiologie sexuelle et les comportements qui y sont rattachés n'ont que peu d'implication dans ce domaine.

Si la stérilisation doit influencer sur le comportement « professionnel » de l'individu, c'est plutôt dans le bon sens: absence de fugues et de conflits entre mâles, annulation des indisponibilités pour « congés de maternité » chez les femelles, etc... Par ailleurs, la « neutralité » consécutive à la stérilisation éliminera les éventuels risques de dérapages pouvant

survenir au cours des phases de dissuasion.

On retirera donc un bénéfice certain de cette pratique, attendu qu'elle soit réalisée, une fois de plus, dans les temps impartis et selon les techniques approuvées par la médecine vétérinaire.

Mais je suppose que chacun, sur ce thème, a son mot à dire, une opinion peut-être bien arrêtée, une expérience originale, l'exception qui confirme la règle. Vous pouvez confier vos témoignages et vos questions sur la boîte mail: p.lib@live.fr.

Bien cordialement
Paul Libmann,
Vétérinaire

La Pastorale Pyrénéenne en ligne

De multiples informations sur les moyens de protection des troupeaux, le pastoralisme pyrénéen et l'association sont disponibles sur notre site internet

<http://www.pastoralepyreneenne.fr>

« Guide pour l'acquisition, la mise en place et l'utilisation d'un chien de protection »



L'utilisation du chien à la protection des êtres et des biens est très ancienne. Ce guide n'a pas pour vocation de décrire l'historique du passé commun qui lie l'homme et le chien, il a pour but de décrire les différents modes de fonctionnement du chien afin d'aider les utilisateurs, de plus en plus nombreux aujourd'hui, à s'assurer d'une mise en place la plus efficace et la plus facile possible.

Prix : 5 € net, port compris.

La Pastorale Pyrénéenne
94 Ter avenue François Mitterrand - 31800 Saint-Gaudens
Tél / Fax : 05 61 89 28 50

Courriel : ppsiege@pastoralepyreneenne.fr
Site internet : www.pastoralepyreneenne.fr



LA PASTORALE PYRENEENNE
94 ter, avenue François Mitterrand
31800 Saint-Gaudens
☎ 05 61 89 28 50
☎ 06 79 47 86 88
ppsiege@pastoralepyreneenne.fr
www.pastoralepyreneenne.fr

BULLETIN D'ADHESION

Mme Melle Mr

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

☎ : Courriel :

- Eleveur Apiculteur Berger Vacher
 Autre Profession (préciser) :
 Autre Utilisateur de la Montagne (préciser) :

- Première adhésion Ré-adhésion

- Cotation individuelle : 15 euros - Dons : 15 € 30 € 50 € 100 €
 Cotation Association : 50 euros 200 € 500 € Autre

- Je souhaite m'impliquer dans la vie de l'Association

Si vous ne souhaitez plus recevoir La Lettre de La Pastorale Pyrénéenne
Veuillez nous en informer par retour de courrier

Pour toute adhésion ou don à notre association, merci de nous envoyer un chèque à l'ordre de La Pastorale Pyrénéenne accompagné de ce bulletin complété. Vous recevrez en retour un reçu fiscal vous permettant de déduire 66% de votre don/adhésion du montant de vos impôts sur le revenu, dans la limite de 20% de votre revenu imposable.